

L'empêcheur de croire en rond

# GoZias

## HEBDO 813

17<sup>ème</sup> année - semaine du 18 au 24 avril 2024 - 2 €

AVANT-SCÈNE > 2  
Itinéraire d'un  
enfant du siècle



ACTUALITÉ  
FOCUS > 14  
«Dignitas infinita» :  
le Vatican en mode  
condamnations

Enseignement privé sous contrat

# Ce rapport qui dérange



SOCIÉTÉ > 10  
Autour de l'affaire  
Samara : violences  
juvéniles



MÉDIAS > 8  
Résister à l'offensive  
Bolloré : une urgence  
démocratique



# De l'habit dominicain au mariage... itinéraire d'un enfant du siècle !

AVANT-SCENE



ecapoferrri © 123RF.com

**Le livre d'entretien de Jacques Arnould et Théo Moy ouvre à l'exigence risquée, pour chacun, de chercher son chemin de vérité.**

3 avril dernier : le jour même où sort en librairie le livre *En vérité*, de Jacques Arnould, qui a quitté l'Ordre dominicain et la prêtrise voici dix ans pour se marier, Arte programme le film *Confession*, de Nicolas Boukrief avec Romain Duris et Marine Vauth, nouvelle adaptation du roman de Béatrice Beck : *Léon Morin prêtre*. Là où le curé de campagne des années 1945 décide de fuir un amour incompatible avec son engagement au célibat, l'ancien prieur dominicain explique, lui, le choix qu'il a fait du mariage. Non sans conscience de la transgression de l'acte posé, mais sans regret ! De quoi prendre la mesure des chamboulements intervenus dans l'Eglise depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui son témoignage, apaisé, vient nourrir quelques-uns des questionnements qui la traversent, notamment sur la prêtrise et l'accès qui pourrait, un jour, y être fait aux femmes.

C'est un parcours singulier que Jacques Arnould revisite dans ce livre conversation<sup>1</sup> avec Théo Moy, jeune journaliste du quotidien *La Croix* qu'il a baptisé, voici vingt-cinq ans, après avoir marié ses parents dont il est resté proche. Ce qui donne à l'ouvrage une tonalité d'amicale proximité. Nous y apprenons qu'après des études d'ingénieur en agronomie, le jeune messin fait à 25 ans le choix de la vie religieuse. Ce sera dans l'Ordre de saint Dominique. Les hasards d'un cursus universitaire le conduisent au Centre National

d'Etudes Spatiales. Devenu historien des sciences, il engage par ailleurs une thèse de doctorat sur « *la théologie de la Création après Darwin* ». Au CNES qu'il a intégré, il est depuis vingt ans spécialiste des questions d'éthique spatiale. Du côté de la vie religieuse, il se voit confier, à deux reprises, la « fonction » de prieur du Couvent dominicain Saint-Jacques à Paris. Il est également nommé aumônier national du mouvement le Nid au sein duquel il milite déjà, avec pour seules « paroissiennes » les prostituées du trottoir parisien. Une expérience qu'il relate dans *Trottoirs de nuit*<sup>2</sup>, un livre qui figure parmi la quarantaine d'ouvrages que compte sa bibliographie. C'est en 2011 qu'il décide de quitter l'Ordre et la prêtrise et demande à Rome son retour à l'état laïc pour pouvoir épouser Catherine « *championne de voltige aérienne* (rencontrée) *dans la sacristie d'un monastère* ».

## J'ai été un prêtre heureux !

Jacques Arnould n'est pas le premier prêtre/religieux connu à faire le choix radical du retour à l'état laïc « par amour » pour une femme, rompant ainsi avec un engagement au célibat librement consenti. C'est là une situation dont on sait qu'elle divise profondément les catholiques. On lui sait gré, dans ces pages, d'en parler sans provocation, avec pudeur et sincérité : « *Bien sûr, c'est d'une certaine manière un échec* » reconnaît-il. « *J'ai été un prêtre heureux, heureux de célébrer l'eucharistie, heureux de célébrer des baptêmes, des mariages et des enterrements. (...) Je me suis trouvé un jour écartelé entre cet engagement et l'évidence d'un*

*amour en train de naître, de grandir.* » Pour autant, poursuit-il, « *je ne crois pas qu'il soit totalement impossible que je puisse à nouveau célébrer l'eucharistie ou d'autres sacrements* » même s'il dit douter que l'Eglise soit prête à changer ses règles. « *Ou serait le mal à aborder la question du prêtre comme celle d'une fonction, d'une fonction publique à remplir et non comme celle d'un statut à part à respecter coûte que coûte ?* » Ce qui le conduit à souhaiter « *revenir à une gestion plus raisonnable est plus saine de l'autorité qui soit attachée à la fonction sacerdotale (...) et nous interroger sur l'excès de sa sacralisation* » devenue source potentielle d'abus. Peut-être en imaginant aussi que la « fonction » puisse être temporaire, là où le « statut » est définitif et permanent !

## Ces prêtres qui aimaient leur sacerdoce mais souhaitaient pouvoir le vivre dans le mariage

Une réflexion que certains lecteurs pourront recevoir comme une provocation au regard de tous les Leon Morin prêtres restés fidèles aux engagements de leur ordination. Mais une réflexion qu'il faut aussi savoir entendre pour l'avenir, comme pour le passé ! Qui dira le coût exorbitant, tant spirituel que pastoral, consenti par l'Eglise catholique, depuis un demi siècle, par refus de maintenir dans le ministère, pour des raisons de simple discipline ecclésiastique, des dizaines de milliers de prêtres qui aimaient leur sacerdoce mais souhaitaient pouvoir le vivre dans le mariage ? Bien des entreprises – ou des services publics comme celui

de la santé – ne se remettraient pas d'une hémorragie volontaire comparable ! Nier cette évidence au motif de la juste reconnaissance que l'Eglise doit à ses prêtres « qui n'ont pas quitté » est sans doute plus qu'une faute : un péché ! Et un péché collectif dont les fidèles ne sont pas exempts. Ils portent aussi, le synode actuel nous le rappelle suffisamment, la responsabilité de l'avenir de leur Eglise.

S'agissant de son Ordre, Jacques Arnould confesse : « *Je suis resté un dominicain de cœur.* » On est frappé de la tendresse avec laquelle il parle de ses frères qui, dit-il, ne lui ont pas tourné le dos. « *J'ai vraiment aimé la vie dominicaine qui place d'emblée les règles au service d'un esprit, celui de la fraternité au service d'une mission, celle de l'intelligence et de la parole; le tout, et cela reste certainement le plus important à mes yeux, dans un esprit qui cherche à associer la recherche de la vérité et la pratique de la charité* » et « *assurer au-delà même de la prédication et de l'enseignement, une présence évangélique au milieu du monde* ».

### La parole croyante devenue suspecte ?

Et le monde de Jacques Arnould est celui des sciences. Peut-être l'autre apport du livre est-il de nous faire prendre conscience de l'enjeu que peut représenter aujourd'hui une présence « croyante » dans cet univers de la connaissance et plus largement dans une société sécularisée comme la nôtre. Autant de lieux où une parole spirituelle peut être accueillie pour ce qu'elle est – totalement et uniquement pour ce qu'elle est – précisément parce que celui qui la pose est lui-même respectueux des règles du monde auquel il s'adresse et appartient. Mais l'auteur souligne bien les limites de l'exercice lorsqu'il évoque la période où sur un sujet comme le créationnisme, Bernard Pivot pouvait inviter sur le plateau de Bouillons de culture, le moine bouddhiste Matthieu Ricard et le religieux dominicain qu'était alors Jacques Arnould. « *Aujourd'hui, sur le même sujet, commente-t-il, les rédactions se contentent d'inviter un historien des religions ou un philosophe, en plus des scientifiques.* » Un constat que l'on pourrait élargir à d'autres questions en débat où la parole

croyante est tenue pour suspecte. Ce qui est une amputation de la laïcité ! Enfin, le livre vaut aussi par la réflexion du scientifique sur la foi. A l'idée de croyance, par nature figée, il nous dit préférer celle d'exploration. « *Nous (les scientifiques) ne pourrions jamais affirmer qu'une théorie est vraie; nous en sommes réduits à démontrer qu'elle est fautive. Ainsi avancent nos connaissances. Toutes proportions gardées, il devrait en être pareillement pour la foi.* » Ce qui invite, par exemple, à revisiter sinon le contenu, du moins la finalité des dogmes. « *Les dogmes sont des pbares et non des pieux d'amarrage permanents.* » Il y a trente ans, Albert Rouet écrivait déjà : « *J'apprécie que les dogmes soient écrits négativement : ils décrivent là où la terre de la foi se perd dans les vagues.* »

### Une foi qui invite à la curiosité, à l'audace et à la transgression

La foi chrétienne nous dit l'auteur, invite donc en tous domaines à la curiosité, à l'audace et à la transgression. C'est ce que nous rappelle une saine mémoire de notre propre histoire. Hilaire, premier évêque de Poitiers était père de famille. Ambroise de Milan n'était même pas baptisé lorsqu'il fut choisi comme évêque. Et nous avons figé les procédures et conditions d'appel à la mission... « *Nous sommes, et l'Eglise avec nous, des êtres vivants; ne pas évoluer (c'est un spécialiste de Darwin qui parle) ne pas nous adapter, ne pas nous convertir signifie simplement disparaître, mourir.* »

Si les périodes de crise ne sont pas forcément les meilleurs moments pour changer les règles, pourquoi ne pas partir du réel que représente à la fois l'effondrement des vocations et l'aspiration égalitaire des femmes dans tous les secteurs de la vie pour engager la réflexion sur une « théologie du sacerdoce » ? Une théologie qui pourrait faire toute leur place aux femmes : « *Je serais heureux de voir, de mon vivant, une femme présider l'eucharistie, prêcher au milieu d'une communauté catholique.* » Sans doute l'Eglise gagnerait-elle à accepter avec humilité d'accueillir : un savoir scientifique qui n'est pas d'abord le sien,

des aspirations partagées dans une humanité aimée de Dieu, comme l'apport d'autres sagesse qui nous disent aussi quelque chose de son mystère. Et s'il y avait là une nouvelle manière d'entendre le « *Je vous précède en Galilée* » ? Mais on voit bien la difficulté d'articuler une telle approche avec la quête légitime de certitudes et de repères de jeunes générations croyantes.

### User des choses, aimer les êtres sans chercher ni prétendre les posséder

A ceux qui redouteraient qu'avec l'abandon de la prêtrise et l'ouverture généreuse – évangélique – du regard sur une universalité du salut, Jacques Arnould ait renoncé au meilleur de l'héritage chrétien : « *Sa tradition théologique, spirituelle, liturgique, culturelle...* » il redit combien il entend s'en nourrir jusqu'à la fin de ses jours. Y compris des vœux prononcés dans la vie dominicaine dont il souligne combien ils procèdent du refus, commun à toutes les traditions religieuses et bien au-delà, de céder aux séductions du pouvoir, de l'agent et du sexe, sources de toutes les violences. « *User des choses, aimer les êtres sans chercher ni prétendre les posséder. Les riches comme les pauvres, les gens mariés comme les célibataires sont invités à pratiquer ces deux vertus. C'est pour cette raison que, d'une certaine manière, je n'ai pas oublié les vœux religieux et continue à en faire une règle de vie.* » Le livre fera débat, forcément débat. Certains s'interrogeront sur la liberté que choisissent ainsi de s'octroyer des religieux au risque de transformer « le plus grand des Ordres »... en plus grand désordre ! Mais cet itinéraire assumé d'un enfant du siècle ne peut qu'enrichir la réflexion qui nous est aujourd'hui nécessaire et qui porte sur l'avenir de notre Eglise. □ **René Poujol** - en partenariat avec le blog cath'lib (/www.renepoujol.fr)

1. Jacques Arnould : *En Vérité, Conversation avec Théo Moy*, éd. DDB 2024, 176 p., 17,90 €.

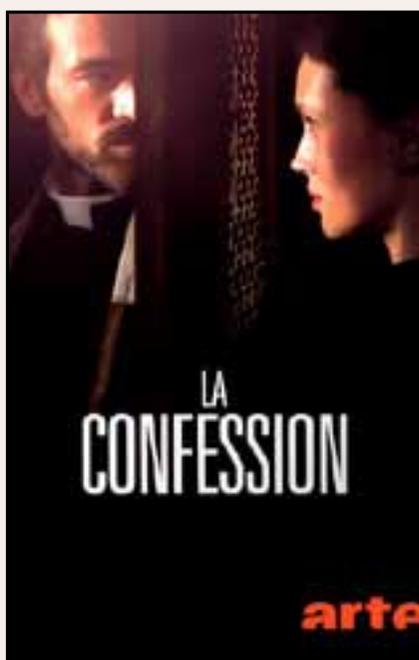
2. Jacques Arnould, *Trottoirs de nuit*, éd. Salvator 2015. 172 p.

3. Albert Rouet, *Au plaisir de croire*. éd. Anne Sigier 1993, p.22

## Doctrine

J'ai vu sur Arte, le 23 avril dernier, le film *La Confession*, de Nicolas Boukhrief, inspiré du roman Léon Morin prêtre de Béatrix Beck (prix Goncourt 1952). L'héroïne est une jeune femme communiste athée qui par bravade entreprend une relation avec un prêtre, dont finalement elle tombe amoureuse. Mais lui la repousse catégoriquement, et cet amour qui lui est offert se heurte chez lui, même si secrètement il peut lui être sensible, à une armure sans faille, où j'ai vu pour ma part un bloc inexpugnable de doctrine.

Le principal moteur de l'histoire est évidemment le caractère sacré du prêtre, au sens propre de séparé des autres hommes, et agissant *in persona Christi* (dans la personne du Christ), par exemple dans la pratique de la confession, qui est une scène récurrente du film. Je me suis alors demandé d'abord si ce non possum du prêtre, ce refus de partager l'amour qui lui est porté, était bien compatible



avec un minimum d'humanité. S'accordait-il ensuite avec les textes évangéliques, dont pourtant se réclame toute la construction chrétienne ? Jésus ne laisse-t-il pas venir à lui telle pécheresse dont il nous dit qu'en l'approchant elle a montré beaucoup d'amour (Luc 7/47) ?

Je sais bien qu'on peut dire qu'il y a amour et amour, en pensant par exemple aux anciens Agapètes, qui en mêlaient les genres (rien d'impur pour qui est pur). Mais réflexion faite je ne suis pas d'accord avec leur condamnation pour hérésie, pas plus qu'avec les censeurs ecclésiastiques et doctrinaires qui pourraient prétendre encore trancher entre amour humain et amour divin. Qui nous dit d'ailleurs que le premier ne peut pas être une propédeutique ou une anticipation du second ? Et que penser du refus que le prêtre lui oppose d'emblée, au risque de condamner celle qui le lui offre à un reste de vie fait de frustration et d'échec, comme dans le film, ou même à la mort volontaire comme dans *La Faute de l'abbé Mouret*, de Zola ? Suffit-il de pleurer sur l'éternel mélodrame de *l'invitus invitam* (ils se séparèrent malgré lui, malgré elle) ?

Mais heureusement on vient d'apprendre qu'en Espagne l'évêque émérite de Solsona, Mgr Xavier Novell, qui avait démissionné de sa charge en 2021, à l'âge de 52 ans, a obtenu une dispense du pape François pour pouvoir se marier à l'église avec la psychologue et écrivaine Silvia Caballol (Source : cath.ch, 02.04.2024) Allons ! La doctrine n'est peut-être pas inflexible ! □ **Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs** : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique)

# Et la lumière fut ! Un rapport qui dérange

Comme prévu, le rapport sur le financement de l'enseignement privé sous contrat a fait du bruit. Le rapport des députés Paul Vannier (LFI) et Christophe Weissberg (Renaissance) provoque des remous dans la société française alors qu'à un moment où à un autre la moitié des élèves passe dans ce système parallèle à l'école publique. L'enseignement privé sous contrat est au moins à 75 % financé par des crédits publics, mais son financement reste opaque et n'est fixé qu'à travers des organismes qui relèvent de l'Eglise catholique, au lieu des instances prévues par la loi. Le tout sans aucun contrôle pratique : un établissement est audité en moyenne tous les 1500 ans ! Un sujet pour un secteur qui draine les élèves des classes les plus favorisées et qui éjecte largement les plus en difficulté, selon les rapporteurs, contribuant ainsi largement à la ségrégation sociale.

Des éléments d'autant plus préoccupants au moment où l'école publique est au centre d'une série d'attaques venues de l'exécutif et d'une partie de la société médiatique, la faisant fonctionner dans des conditions de plus en plus dégradées. Les rapporteurs ont une

multitude de propositions pour mieux contrôler le secteur privé et s'assurer qu'il soit remédié aux défauts pointés. Normalement, le financeur voit ses vues prises en compte, pour peu qu'il ait la volonté de les exprimer.

Un enseignement privé largement financé par l'argent public et n'ayant qu'à répondre qu'à très peu de contraintes est une situation unique en Europe. Les autres pays ont également des écoles privées subventionnées, mais leur imposent des règles précises. « En Belgique, où la liberté de l'enseignement est une règle constitutionnelle historique, les établissements doivent tenir registre et rendre des comptes sur les inscriptions dans ces écoles » (*Café pédagogique*, 02.04.24). Bizarre pour un pays qui se revendique laïc.

Les recommandations vont-elles rester lettre morte ? Impossible à dire mais le rapport de la Cour des Comptes de juin 2023 soulignait déjà la faiblesse des contrôles exercés par l'Etat et demandait, lui aussi, de lier le financement des établissements privés à des critères de mixité sociale. Mais cette idée ne semble pas avoir été reprise par l'exécutif. De même, la proposition de loi du sénateur communiste Pierre

Ouzoulias liant les dépenses de fonctionnement de l'enseignement du privé à des objectifs de mixité sociale reste bloquée au Sénat depuis avril 2023.

Interrogée le 6 mars dernier, au Sénat, sur le contrôle des établissements privés sous contrat, la ministre de l'Education nationale, Nicole Belloubet, a reconnu aussi ne pas avoir de données à communiquer. Répondant cette fois aux questions de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée, le 27 mars, Nicole Belloubet était surtout préoccupée par les remous d'une réforme du secteur de l'enseignement privé : « Je ne veux pas rallumer la guerre scolaire. Mais je suis dans l'état d'esprit que nous devons ensemble porter un certain nombre de priorités. La mixité est importante. » En clair, l'objectif principale reste le « pas de vague ». Pas question de faire descendre dans la rue les bataillons d'électeurs macronistes, comme leurs prédécesseurs dans les années 1980 face à Pierre Mauroy. Il faut pourtant intervenir sous peine de voir l'enseignement privé se spécialiser dans les familles privilégiées, tandis que le public s'occuperait des catégories populaires. □ Pierre Lagnel



# Coup de projecteur dans les coulisses de l'enseignement privé

Pierre Lagnel

**L'Assemblée nationale s'est penchée sur l'enseignement privé sous contrat, massivement constitué d'école catholique. Les députés ont trouvé que les financements publics n'étaient ni connus et sans contrôle sur les contreparties. Les pratiques de l'Etat et de ses partenaires sont souvent à côté de la législation, notamment la loi de 1905. Et que le législateur ferait bien de conditionner ses crédits à une lutte contre la ségrégation socio-spatiale.**

**C**oup de projecteur sur l'école privée. Christopher Weissberg, député Renaissance, et Paul Vannier, son homologue de La France insoumise, ont présenté, le 2 avril dernier devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation, le rapport sur « *le financement public de l'enseignement privé sous contrat* » dont ils sont les deux rapporteurs. Cette filière d'enseignement est financée à hauteur de 75 % par des fonds publics et regroupe 7 500 établissements qui scolarisent environ deux millions d'élèves. Ces derniers représentent près de 17 % de la population scolaire totale. Le rapport parlementaire jette une lumière crue sur un secteur qui a fait l'actualité ces derniers mois avec la polémique née des propos de l'ancienne ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra, relative à la scolarisation de ses enfants au Collège Stanislas, dans le très chic 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Pour se justifier, elle n'avait pas hésité à jeter l'opprobre sur les fonctionnaires qu'elle allait diriger, à partir d'une anecdote totalement inventée.

Parmi les nombreux points soulevés par les députés, le premier est celui d'un manque de contrôle de l'argent public qui irrigue le secteur de l'enseignement privé sous contrat. Ce qui le choque le plus Paul Vannier « *est que personne ne connaît le montant total de la dépense publique consacrée aux écoles privées sous contrat* », même si celui-ci est évalué à 12 ou 13 milliards d'euros, une somme « *considérable* ». « *L'épaisseur du trait est donc de 1 milliard, ça n'est pas sérieux !* », pointe-t-il. « *Aucune administration publique ne chiffre exactement la dépense consacrée chaque année par l'État et les collectivités territoriales aux établissements privés sous contrat (...): 10, 11 ou 12 milliards ? Nul ne connaît le montant précis de la dépense publique consacrée aux établissements privés chaque année* », insiste le député du Val-d'Oise (LCP, 02.04.24).

Le montant exact reste difficile à évaluer même en s'appuyant sur la Cour des Comptes et sur les rectorats, car il n'existe pas de budget consolidé et les textes de lois encadrant les financements apportés à l'enseignement privé sont tournés de telle manière que leur application varie d'une zone à l'autre. « *Malgré les sommes en jeu, aucune administration ou institution n'est en mesure de fournir un montant consolidé de la dépense allouée aux établissements privés* », soulignent Christopher Weissberg et Paul Vannier, qui au terme d'un rapport



liudmilachernetska © 123RF.com

bien construit, fouillé et très documenté, arrivent à donner une image claire des enjeux même s'il ne contient aucune révélation. Les auteurs relèvent que l'allocation des crédits est « *peu transparente* », « *sans cadre légal systématiquement défini* » et demeure donc « *éminemment politique* » alors que l'affectation de crédits publics « *monte en flèche* », a complété Paul Vannier, lors de la présentation du rapport : les crédits émanant du budget de l'Etat seraient ainsi passés « *de 7 à 9 milliards en 10 ans* ».

Les dépenses sont, de plus, « *très nettement sous-estimées, compte tenu de mécanismes de financements indirects* ». Le rapport calcule que l'Etat apporte 9 milliards de financements, les collectivités territoriales 2 milliards et pour les familles 3 milliards. La progression des dépenses chez certaines collectivités bat des records : « *En Ile-de-France, Valérie Pécresse a augmenté de plus de 450 % le montant des dépenses d'investissement qu'elle consacre aux lycées privés depuis 2016* », tempête le député LFI. Les textes de loi qui se sont empilés au fil des années rendent le dispositif flou, les pratiques peu normées et le tout se faisant dans un sens systématiquement favorable au privé. « *Il apparaît qu'entre 1959 [année de la loi Debré qui encadre le secteur] et 2023, l'application d'un principe de parité des financements entre public et privé ainsi qu'un consensus des majorités politiques successives ont conduit à l'accumulation progressive de dispositifs de financement favorables aux établissements d'enseignement privés, au point semble-t-il de déplacer l'équilibre initial instauré par la loi Debré* », estiment les rapporteurs. Ainsi, certaines communes finançant des établissements publics pour enfants très défavorisés sont obligées de financer à la même hauteur leurs homologues privés accueillant des élèves de milieux sociaux beaucoup plus élevés.

Autre exemple, sans doute le plus fort, de décisions prises en faveur du privé : le système d'allocation des crédits qui se révèle « *peu transparent* » et qui

« *s'écarte du cadre légal* ». Normalement, la clé de répartition du budget de l'Éducation nationale s'effectue selon une proportion de 20 % pour le privé et donc de 80 % pour le public. Cette règle de calcul repose n'a toutefois aucune valeur légale. Mais lorsqu'il s'agit des suppressions de postes, cette règle normalement appliquée de manière stricte n'est pas du tout respectée. « *Sur la période 2000 à 2012, le public perd 62 911 postes et le privé seulement 2 133* », notent les auteurs du rapport. Si le ratio 80 / 20 avait été respecté, c'est plus de 15 000 postes que le privé aurait dû « *rendre* », selon les calculs de la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale, citée dans le rapport.

## Un financement pas vraiment contrôlé

Le rapport conclut que « *la fréquence et la profondeur des contrôles réalisés sur les établissements privés sous contrat sont très largement insuffisantes au regard des enjeux* ». L'insuffisance est abyssale. « *Au rythme actuel - cinq contrôles par an pour 7 500 établissements -, la fréquence de contrôle d'un établissement privé est d'une fois tous les 1 500 ans... Les établissements scolaires publics font, pour leur part, l'objet d'environ dix fois plus de contrôles* », peut-on lire dans le rapport.

Dans ces conditions, il est impossible pour l'Etat et les collectivités locales de vérifier à quoi concrètement ses deniers sont utilisés et si les politiques publiques qu'ils financent sont bien appliquées. « *Les collectivités territoriales n'ont ainsi aucunement la capacité d'identifier la manière dont le forfait scolaire versé pour chaque enfant est ventilé, ou ce qu'il permet réellement de financer* », souligne les rapporteurs. Une cécité d'autant plus étonnante que le forfait scolaire finance la mise en œuvre de politiques publiques pour les élèves des établissements publics, comme l'achat

suite page 6

de fournitures scolaires, du matériel informatique, mais aussi le recrutement de personnel spécialisé, etc.). Les collectivités locales sont contraintes de « verser la somme correspondante aux établissements privés sans bénéficier d'aucune garantie que ces forfaits permettront bien d'étendre ces politiques publiques aux élèves des établissements privés ».

Un contrôle qui serait d'autant plus nécessaire que le rapport montre une « évaporation des moyens » favorisée par les récentes réformes ministérielles. Ainsi, le « Pacte enseignant » mis en place par Pap Ndiaye, et qui prévoit que des enseignants volontaires effectuent des tâches supplémentaires comme assurer le remplacement de collègues d'une autre spécialité, servirait dans certains cas à faire financer par l'Etat des dépenses – comme dans certains établissements des postes de coordinateurs de projets culturels – jusque-là pris en charge par leur employeur.

Un tel manque de contrôle est d'autant plus étonnant, pour les rapporteurs, que « les contreparties exigées des établissements privés sont également loin d'être à la hauteur des financements qu'ils perçoivent au titre de leur association au service public de l'éducation, comme en témoignent la dégradation de la mixité sociale et scolaire, ou encore leur faible participation à la mise en œuvre de certaines politiques publiques » (Café pédagogique, 02.04.24).

## 55 propositions de réformes

Le rapport d'enquête formule 55 propositions pour améliorer le contrôle et le circuit de financement public dédié aux établissements privés : 27 sont communes, 28 sont avancées à titre individuel par chacun des deux rapporteurs. Les co-rapporteurs suggèrent en commun « l'élaboration d'un document budgétaire annuel (...) retraçant tous les montants bénéficiant aux établissements d'enseignement privés sous contrat ». Ils entendent aussi « normer et rendre public le modèle d'allocation des moyens de l'Etat aux académies pour le financement des établissements privés, en faisant apparaître les différents critères » (LCP, 02.04.24). Paul Vannier et Christopher Weissberg demandent la réécriture de la circulaire fixant les règles de prise en charge des dépenses de fonctionnement par les communes et pour exclure les établissements labellisés Réseau d'enseignement prioritaire du calcul du forfait d'externat.

Pour sa part, Paul Vannier relève, par exemple, que le dialogue entre l'Etat et les réseaux d'établissements catholiques, protestants, musulmans, juifs, laïques ou de langues régionales est effectué « en dehors de tout cadre légal ». « L'existence d'un dialogue de gestion avec le représentant direct d'un culte (...) constitue pour moi une atteinte à l'article 2 de la loi de 1905 qui prévoit que l'Etat ne reconnaît aucun culte », a souligné le député, rappelant que le secrétaire général de l'enseignement catholique est nommé par la conférence des évêques de France. Paul Vannier suggère de supprimer à cette forme de dialogue, tandis que Christopher Weissberg souhaite plutôt revoir la définition et encadrer les réseaux d'établissements.

Sur la question de la mixité sociale, les deux rapporteurs proposent de « mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens contraignant, renouvelé tous les trois à quatre ans ». Ce contrat comprendra



gbjstock © 123RF.com

aussi les obligations en matière d'application des politiques de l'éducation et les sanctions associées en cas de non-respect. Celles-ci pourraient aller jusqu'à la rupture du contrat liant un établissement à l'Etat. Une sanction qui pour le moment reste totalement théorique. Dans le domaine de la mixité sociale, certaines recommandations divergent d'un rapporteur à l'autre : Christopher Weissberg propose d'insérer « une disposition explicite dans le code de l'éducation permettant aux collectivités territoriales de moduler les montants du forfait d'externat [forfait acquitté par la commune par enfant et par an] en fonction de la mixité sociale ». Son co-rapporteur souhaite, lui, s'attaquer à la « ségrégation socio-scolaire » et recommande pour cela de « pondérer l'allocation des moyens de l'Etat et des collectivités territoriales aux établissements privés en fonction d'un indicateur de mixité ». Poursuivant sa logique, le député Insoumis propose d'instituer un « malus » en cas de manquement.

## Un frein à la mixité sociale

La mixité sociale ou plutôt son absence est un thème majeur du rapport. Sous cet angle, les auteurs ne sont pas tendres avec l'enseignement privé sous contrat. Ils l'accusent d'apporter une « contribution majeure » à la dégradation de la mixité sociale et scolaire, à travers l'étude des variations de l'Indice de positions sociale (IPS) qui mesure la situation sociale des élèves face aux apprentissages : plus cet indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable aux apprentissages. « À la rentrée 2022, les élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat présentaient un IPS, moyen de quinze à vingt points supérieurs à l'IPS moyen des élèves scolarisés dans un établissement public, tous niveaux scolaires confondus », relève les auteurs, qui ajoutent qu'une étude du service de l'évaluation du ministère de l'Education nationale, réalisée à Bordeaux, Clermont-Ferrand et Paris,

établit que l'enseignement privé contribue de 33 % à 45 % à la ségrégation sociale totale entre les collèges. La ségrégation résidentielle continue néanmoins de représenter entre 51 % et 63 % de la ségrégation totale.

Cette faible mixité que favorise l'enseignement privé sous contrat s'explique par « les stratégies d'évitement des établissements publics par des familles favorisées, le coût de la scolarisation dans un établissement privé ainsi que la grande liberté dont jouissent les établissements sous contrat pour le choix de leurs élèves (...) ». Ces éléments ont contribué à « une accélération nette de la dégradation de la mixité sociale au sein des établissements privés sous contrat ces dernières années ». La tendance s'observe au niveau national, même si de fortes disparités territoriales sont constatées par les rapporteurs. Un autre élément explique la faible mixité scolaire : l'élimination des élèves faibles par de nombreux établissements. « Il est possible de conclure que les établissements d'enseignement privés contribuent à l'aggravation des inégalités scolaires, en captant les meilleurs élèves, sans pour autant être eux-mêmes la cause de leurs meilleurs résultats par une pédagogie plus efficace ».

En effet, les résultats de PISA – le programme international de suivi des acquis des élèves organisé sur 38 pays tous les trois ans par l'OCDE, le club des pays riches – montrent qu'en France les résultats dans le privé sont peu satisfaisants. Après prise en compte du profil socio-économique des élèves et des établissements, il ressort que l'avantage en matière d'apprentissage « des établissements privés disparaît ». « Mieux, les élèves des établissements publics obtiennent des résultats en mathématiques supérieurs de 21 points à ceux des élèves des établissements privés – la différence moyenne de l'OCDE est de 11 points en faveur des établissements publics », relèvent les analystes de l'OCDE qui mènent l'enquête PISA. L'explication est simple : l'enseignement public accompagnerait beaucoup mieux les élèves de milieux défavorisés que ne le fait l'enseignement privé.

## Des réactions totalement opposées

L'enseignement catholique s'est empressé de dénoncer un rapport à charge, avant même sa publication. Deux jours après la présentation du rapport en commission, les réactions se sont multipliées. D'abord, celle de l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel), qui dit s'appuyer sur 1 million d'adhérents, faisant ainsi d'elle « la plus importante association nationale de parents d'élèves ». C'est le tir de barrage : l'Apel se dit « excédée par les termes du rapport parlementaire Vannier-Weissberg à charge contre les établissements catholiques ». Ces parents d'élèves « ne retrouvent absolument pas » le quotidien de l'école de leurs enfants et des communautés éducatives. La seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique juge « regrettable que certains puissent avoir la nostalgie d'une guerre scolaire passée » et entend défendre avant tout le droit de chaque de « choisir une école de qualité qui réponde au besoin de ses enfants ».

Si les députés argumentent sur l'accentuation de la ségrégation scolaire par les pratiques de l'enseignement privé et celles de familles les plus favorisées, l'Apel préfère mettre en avant les cas de la Bretagne et des Pays de la Loire : « Les deux régions où l'Enseignement catholique est le plus développé sont

également celles où la mixité sociale est forte dans les écoles et où les taux de réussite aux examens sont les plus élevés. » Comme si deux cas particuliers pouvaient remettre en cause un schéma général. L'association de parents d'élèves « réclame également des aides sociales, en particulier pour la restauration scolaire, pour les familles défavorisées ». Sans quoi, « aucune politique de mixité sociale n'a de chance de réussir ». Peu de chance que cette demande soit entendue au terme d'un rapport qui souligne que la dépense publique a beaucoup augmenté et, qui plus est, dans une absence de contrôle d'une ampleur inattendue.

Le Comité national d'action laïque, qui regroupe le syndicat UNSA, la Ligue de l'enseignement et les parents d'élèves de la FCPE a lui aussi réagi, le 8 avril, en particulier sur « la ségrégation socio-scolaire ». Au contraire de l'Apel, le comité trouve dans le rapport des « propositions intéressantes et novatrices » permettant « des mesures graduées selon les territoires » afin de « remédier aux dérives reconnues qui existent dans certains établissements ». Pour les organisations réunies au sein du CNAL, il serait « malvenu » de ne pas prendre en compte les critères de la ségrégation socio-scolaire « dans les contrats des établissements privés alors que la publication des IPS a révélé au grand jour le séparatisme social auquel contribue, grâce à l'argent public, l'enseignement catholique, qui représente 96 % du privé sous contrat ». Le fleuret n'est même pas moucheté, le CNAL soulignant que « le manque de contrôles par l'État dans l'utilisation de l'argent public » avait déjà été « dénoncé par la Cour des comptes en juin 2023 », empêchant la transparence pourtant nécessaire « pour justifier les modalités de son utilisation ». L'organisation conclut en appelant la puissance publique à s'emparer « des



dotshock © 123RF.com

préconisations du rapport ». Le rapport a aussi été bien reçu du côté de la Fep-CFDT, la première organisation syndicale du privé sous contrat avec 31 % des voix lors des dernières élections, et dont plusieurs responsables ont été auditionnés par les députés. Le syndicat partage, sans surprise, « nombre des constats faits dans ce rapport et la majorité des 55 propositions formulées ». Le rapport « met au jour ce que nous pointons depuis des années » : les dérives du « Pacte enseignant » ; le manque d'inspection pédagogique, le manque d'inspection des contenus de formation et

des établissements ; le manque de prise en compte de l'indice de position sociale (IPS) dans l'allocation des moyens, notamment. Le syndicat pointe aussi « le non-respect de la liberté de conscience » ou le « manque d'inclusion » et une « lutte contre le barcèlement pas assez développée », des points soulevés aussi par les rapporteurs. Enfin, sur l'exigence d'accroître le nombre de contrôles, la Fep-CFDT applaudit et souligne que qu'elle réclame depuis longtemps une telle mesure : « La balle est désormais dans le camp du législateur. » □

## Dominique Lebrun : l'Éducation nationale, mère de l'extrémisme catholique...

Le 26 mars dernier, le site d'information *Actu.fr* publiait une interview de Dominique Lebrun, évêque de l'important diocèse de Rouen. L'homme est issu d'une famille traditionaliste et lefebvrisme. Il a lui-même emboîté le pas dans sa jeunesse en adhérant à la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (FSSPX) alors qu'il était étudiant en droit. Ordonné en 1984 pour le diocèse de Saint-Denis, Dominique Lebrun sait parfois prendre ses distances avec l'idéologie de la sphère intégriste, mais il peut également retomber aisément dans certains travers. Ce qu'illustre à merveille les propos recueillis par les journalistes d'*Actu.fr*.

Dominique Lebrun se montre très au clair au sujet du dialogue interreligieux qui a pris une importance particulière depuis l'assassinat - dans le diocèse - du prêtre auxiliaire de Saint-Étienne-du-Rouvray, en 2016. Il se démarque ainsi de la FSSPX : « Après l'attentat du Père Hamel, j'ai pu témoigner auprès de la communauté musulmane que nous voulions les aimer, même si quelques-uns de leurs membres sont devenus des assassins. Ce n'est pas toujours facile. Les frères de la Fraternité Saint-Pie X n'ont pas vécu cela, alors ils sont dans la peur. Une peur qui peut être juste. Mais de fait, nous avons une vraie divergence de fond qui porte sur la manière dont nous sommes sauvés par Dieu. Nous sommes d'accord pour dire que Jésus sauve tous les hommes, mais eux considèrent qu'ils doivent devenir chrétien tout de suite. Moi, je dis que dans le salut, il faut absolument que la conscience de l'autre soit respectée. C'est un point théologique très compliqué. Je ne peux pas imposer le christianisme par des lois. Nous avons renoncé à un État confessionnel. Eux non. »



Dominique Lebrun © Golias

Mais à la question « Comment expliquer que des fidèles se tournent vers la Fraternité Saint-Pie X ? », l'évêque de Rouen se montre beaucoup moins lucide. Mettant en cause davantage l'Éducation nationale que l'institution catholique : « Les motivations des parents pour que leurs enfants rejoignent une école hors contrat se scindent en trois blocs. Un tiers veut une éducation religieuse forte. Pour l'autre tiers, c'est la recherche d'une discipline, que j'approuve, parce qu'il faut reconnaître qu'on a aussi une Éducation nationale avec des œillères, pour ne pas dire plus. La blouse ou l'uniforme à l'école, il y a 25 ans, vous n'aviez pas le droit d'émettre cette opinion. Eux le disaient. Aujourd'hui, cela change. Qui va leur dire qu'ils avaient raison, qu'on a été injuste avec eux. Moi, je le dis ! Enfin, il y a un tiers de gens paumés (sic) qui cherchent à se raccrocher à quelque chose. »

Avant de développer davantage sa théorie : « Ils n'ont pas moins raison que l'Éducation nationale aujourd'hui qui n'a aucun sens de l'histoire. Les Français sont les plus mauvais en histoire d'Europe. Parce que l'Éducation nationale a refusé la dimension chronologique de l'enseignement de l'histoire. Évidemment, cela génère de l'excès. D'un côté, vous avez l'Éducation nationale qui vous dit que la belle France, c'est celle d'après la Révolution. De l'autre, et c'est aussi idiot, vous avez la Fraternité Saint-Pie X qui dit que la belle France était celle d'avant la Révolution. Mais la cause du dynamisme que connaît la Fraternité Saint-Pie X est plus à chercher du côté de l'Éducation ». Les racines lefebvrisme de Dominique Lebrun, et ses responsabilités ecclésiastiques, semblent donc l'aveugler complètement pour ne pas voir que les causes sont avant tout internes à l'Église. Toujours plus facile de s'en prendre à un « ennemi » extérieur. □ A. B.

# Résister à l'offensive de Vincent Bolloré : une urgence démocratique

Olivier Lecour Grand Maison

Mois après mois, le milliardaire et le très catholique Vincent Bolloré, qui se croit investi d'une vocation messianique : sauver la France des supposés périls existentiels qui la menacent, poursuit son offensive politique. Pour paraphraser Guy Hocquenghem, nous ne sommes pas responsables de cette situation mais nous serions fautifs de ne pas nous en dissocier. Donc acte.

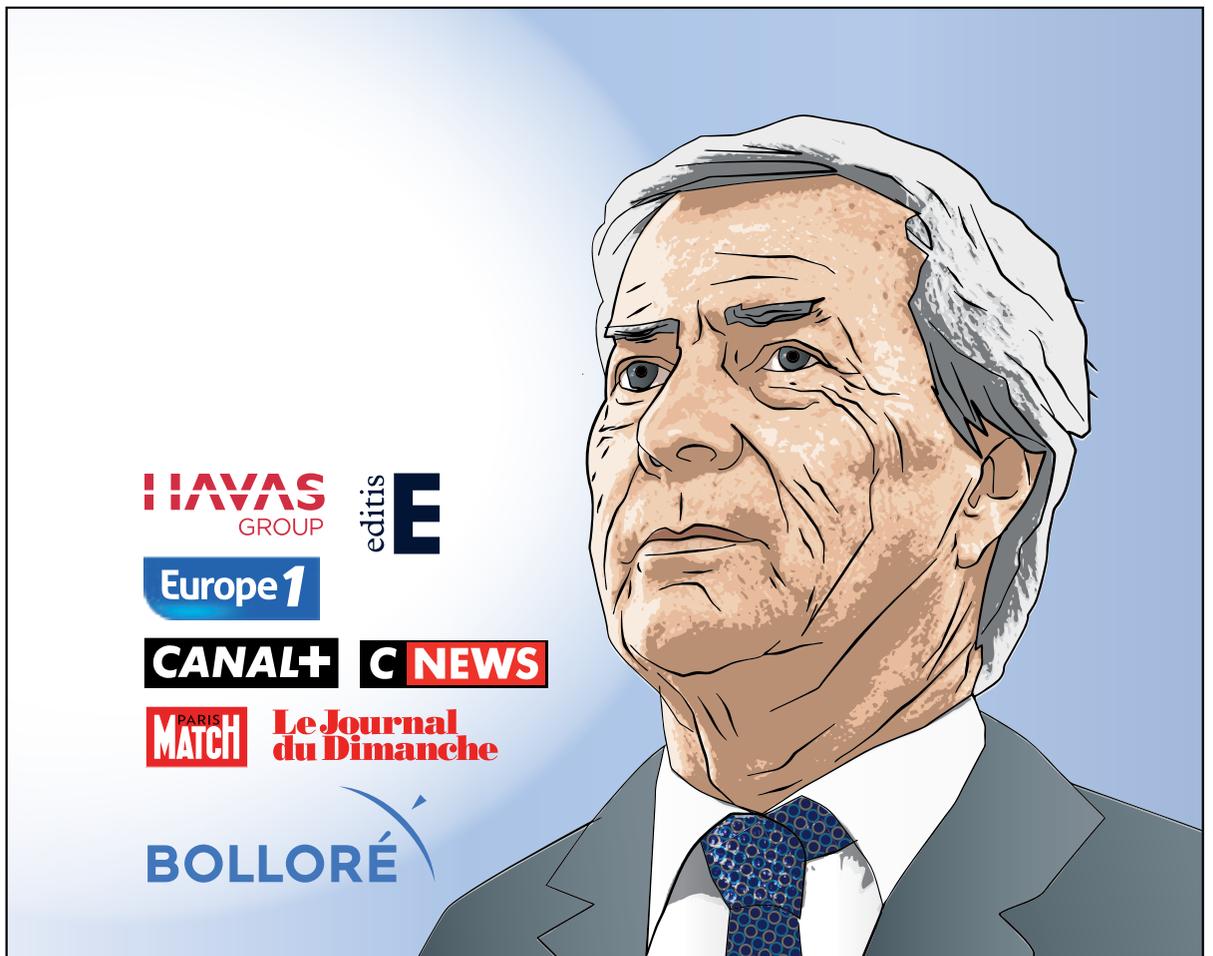
Divers médias, toujours plus nombreux et importants, et de prestigieuses maisons d'édition sont ainsi conquis et soumis aux mêmes méthodes : l'élimination progressive, le plus souvent brutale, de toutes celles et de tous ceux qui, ayant quelques vellétés de résistance, sont perçus comme des obstacles susceptibles de compromettre la mise au pas souhaitée par Vincent Bolloré et son clan familial. N'oublions pas les multiples et distingués mercenaires en col blanc qui, grassement rémunérés, sont chargés d'exécuter avec servilité ce programme supposément apolitique.

Mercredi 13 mars 2024, entendu à l'Assemblée par la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de la télévision numérique terrestre, le Charles Martel de la Villa Montmorency à Paris, qui, en bon « Français de souche », et fier de l'être, aime à rappeler ses origines bretonnes, son éducation religieuse et traditionnelle, affirmait, pour se défendre, qu'il était un « démocrate-chrétien » soutenu par un tempérament « plutôt gentil, plutôt rigolard » et « plutôt affable.<sup>1</sup> »

Les ouvriers de certains pays d'Afrique équatoriale et de l'Ouest, où Vincent Bolloré s'est acoquiné avec des dictateurs particulièrement corrompus, les victimes françaises de ses purges passées et présentes, et les nombreux journalistes qu'il a poursuivis en justice seront sans doute émus aux larmes par ce plaidoyer *pro domo*.

Habile mise en scène de soi destinée à transformer celui qui soutient le récidiviste Eric Zemmour, maintes fois condamné pour « complicité d'injure raciale », « provocation à la haine » et injure homophobe, en un humaniste prétendument soucieux de respecter les autres, le pluralisme et les principes démocratiques.

Mal préparés à cette audition, certains députés ont, au mieux, offert à Vincent Bolloré une nouvelle tribune politique en passant sous silence ses agissements réitérés dans différents médias et quelques-unes de ses turpitudes pour faits de corruption « d'agents publics étrangers », de « complicité d'abus de confiance » et de « faux et usage de faux. » Admirable liste qui témoigne d'une moralité pour le moins défaillante et de la violation d'importantes dispositions légales. Ce que l'intéressé lui-même a pour partie reconnu en 2012



© Golias

pour tenter d'échapper à un procès. Au pire, d'autres parlementaires ont fait preuve d'une mansuétude indigne, c'est le cas du député Renaissance, Quentin Bataillon<sup>2</sup>, voire même d'un soutien appuyé à celui qui était auditionné sous serment. Ce soutien s'est publiquement exprimé par la voix docile de l'élu Rassemblement national, Laurent Jacobelli, qui, fort déférent, a bien compris que l'on ne saurait mordre la main de celui qui, sous couvert de « débats-qui-intéressent-nos-compatriotes », participe à la promotion des idées de son parti grâce à des moyens télévisuels, radiophoniques et journalistiques sans précédent.

Bien que n'étant évidemment pas coprophage, il est parfois nécessaire, pour des raisons strictement liées à la volonté de savoir, de faire de très ponctuelles entorses à ce régime en regardant C News, « L'heure des Pros » et *Touche pas à mon poste* sur C8 afin de prendre la juste mesure de l'involution en cours, des nombreuses victoires politico-médiatiques remportées par Vincent Bolloré et ceux qui le servent.

On y découvre une foulditude de chroniqueurs et de bavards divers, et d'idéologues cathodiques qui se croient encore journalistes lors même qu'ils ne sont que les propagandistes zélés d'opinions d'extrêmes-droites sublimées en audaces destinées à combattre une prétendue pensée unique, l'islamo-gauchisme et le wokisme. Autant de vains fantômes forgés pour les besoins de leur mauvaise cause et propres à entretenir

la peur dans les chaumières, les beaux quartiers et jusqu'au sommet de l'Etat où la démagogie le dispute à l'opportunisme, à moins que ce ne soit l'inverse.

Hier la peur des « Rouges » tenait lieu de représentation du monde et les chiens de garde de « l'Occident chrétien » étaient nombreux et influents. Aujourd'hui, la hantise de l'islam et des musulmans, des exilé-e-s des Sud et la dénonciation hargneuse des nouveaux mouvements féministes, entre autres, sont au principe des batailles financées par le groupe de Vincent Bolloré et menées par les meutes toujours plus agressives et bruyantes de ses obligés.

Dans ce paysage idéologique ainsi façonné, tout n'est que bruit, fureur et menaces permanentes susceptibles de ruiner l'ordre public, la sécurité des biens et des personnes de souches, l'identité de la France et ses glorieuses « traditions judéo-chrétiennes. » Mention spéciale, bien sûr, au ventriloque Pascal Praud, admirable débiteur de lieux communs éculés qu'il prend pour de fortes pensées, et au bouffon stipendié Cyril Hanouna qui, à la grossièreté intellectuelle du premier, ajoute la sienne propre.

Dans un autre style, elle est abyssale également et elle nourrit des pseudo-débats, des invectives et des railleries à ce point graves et réitérées que son émission a fait l'objet de cinq sanctions, par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle

et numérique (Arcom), suivies d'amendes pour un montant record de plus cinq millions d'euros.

En ces matières, l'animateur de « TPMP » est un champion de la récidive qui fait beaucoup mieux que CNews puisque cette chaîne n'a été sanctionnée que deux fois<sup>3</sup>. Autant de personnages, de méthodes et de pratiques qui, pour paraphraser Victor Hugo, souillent jusqu'au mot de Cambronne. Dans des genres différents, Karl Marx, Guy de Maupassant et Emile Zola auraient certainement fait leur miel de cette sainte alliance du capital avec le goupillon et les très nombreux sabres médiatiques maniés par des hommes et des femmes à côté desquels Georges Duroy, l'anti-héros de *Bel Ami* prêt à tout pour faire carrière dans la presse, passerait presque pour un enfant de chœur.

Voilà qui confirme sinistrement le mot célèbre de l'auteur du *Manifeste du parti communiste* relatif aux agissements de la bourgeoisie qui ne cesse de noyer ce dont elle s'empare dans les « *eaux glacées du calcul égoïste* » et, dans le cas présent, dans les flots nauséabonds et dangereux que grossissent les extrêmes-droites fortement aidées par le groupe de Vincent Bolloré. Jusqu'à plus ample informé, une telle situation est, en France, assez inédite car jamais un milliardaire

ne s'était engagé de la sorte en mettant ouvertement sa puissance financière au service de ces dernières. Dans cette quête insatiable de pouvoir, Vincent Bolloré vient d'ajouter une importante prise de guerre : les éditions Fayard désormais dirigées par Lise Boëll ; celle-là même qui a publié Philippe de Villiers et Eric Zemmour, et qui rêve de persévérer dans cette voie avec Jordan Bardella. Ce nouveau succès confirme l'extrême-droïtisation de la conjoncture et ses prolongements dans le champ éditorial en même temps qu'il l'accélère et la banalise plus encore en offrant une prestigieuse tribune aux croisés identitaires que l'on sait.

L'historien états-unien Steven Kaplan<sup>4</sup> a eu raison de dénoncer ce énième coup de force mais il ne suffit plus, désormais, de s'en tenir au rappel du passé glorieux de cette maison d'édition. Auteurs et autrices publiés par Fayard, j'en suis comme Alain Badiou, Pascal Blanchard, Pierre Birnbaum, Judith Butler, Barbara Cassin, Noam Chomsky, Didier Eribon, Geoffroy de Lagasnerie, Alain Mabanckou, Edgard Morin, Elisabeth Roudinesco et beaucoup d'autres encore, nous devons exiger la *restitution immédiate de nos droits* et refuser de cautionner par notre seule présence la soumission de cet éditeur aux desseins politiques de Vincent Bolloré et de ses moines-soldats.

Pour paraphraser Guy Hocquenghem, nous ne sommes pas responsables de cette situation mais nous serions fautifs de ne pas nous en dissocier. Donc acte.  **En partenariat avec Mediapart**

**Pour aller plus loin : Olivier Le Cour Grandmaison**, universitaire, dernier ouvrage paru : *Racismes d'Etat, Etats racistes. Une brève histoire*, éditions Amsterdam, 2024.

1. *Le Monde*, 15 mars 2024.

2. L'exemple vient de haut puisque le président de la République a, entre autres, invité Vincent Bolloré et Elon Musk, également connu pour ses prises de positions particulièrement réactionnaires et xénophobes, à l'Élysée à l'occasion de la remise à Bernard Arnault, l'homme le plus riche du monde, de la grand-croix de la Légion d'honneur. *Libération*, 13 mars 2024.

3. *Le Monde*, 13 mars 2024.

4. St. Kaplan, « Quelle pitié de voir les éditions Fayard ainsi dégradées. » *Le Monde*, 17-18 mars 2024.

## Nestlé : scandale en eaux dormantes

Au mois de janvier dernier, *Le Monde* et la cellule investigation de Radio France révélait que Nestlé, parmi d'autres industriels, avait utilisé illégalement des systèmes de purification afin de cacher que l'eau pompée était contaminée. Acte II le 4 avril 2024, date à laquelle les journalistes informent qu'ils ont eu accès à une expertise commandée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) et dont les conclusions ont été remises en octobre 2023 au ministère de la Santé. Le constat est inquiétant : les contaminations microbiologiques des sources du groupe sont régulières et toutes les zones de pompage sont concernées, tant dans la région Grand Est (Hépar, Vittel et Contrex) qu'en Occitanie (Perrier). Or, la réglementation sur les eaux minérales naturelles est stricte et ne tolère la présence d'aucune bactérie dans l'eau, après ou avant embouteillage. Pire, l'Anses considère dans son rapport que ces non-conformités attestent d'un « *niveau de confiance insuffisant* » pour « *garantir la qualité sanitaire des produits finis* », c'est-à-dire des eaux

minérales naturelles vendues. Pour l'heure, ni Nestlé ni les autorités n'ont communiqué malgré la gravité de la situation. L'ONG Foodwatch réclame que les bouteilles d'eaux de Nestlé soient rappelées auprès des consommateurs et a saisi la Commission européenne.

## Souveraineté agricole : le Conseil d'Etat sceptique

Dans un avis rendu le 3 avril dernier, le Conseil d'Etat se montre très critique à l'encontre du projet de loi pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture, présenté peu de temps avant en Conseil des ministres. L'avis remarque notamment que malgré l'ambition de réduire la charge administrative des agriculteurs, la création d'un guichet unique de la transmission et de l'installation des futurs agriculteurs risque plutôt de créer « *un encadrement administratif lourd* » et de « *contraindre l'exercice de l'activité d'exploitant agricole dans des proportions inédites* ». Il craint même une « *atteinte excessive à la liberté d'entreprendre et à la liberté contractuelle* ». Le Conseil d'Etat s'en prend également aux dispositions de « *simplification* » du droit de l'environnement, qui visaient notamment à réduire les délais de recours devant la justice pour les installations telles que les mégabassines ou les plus gros élevages. Il note qu'au contraire qu'elles compliquent le droit, que le gouvernement ne justifie pas « *de difficultés particulières en ce qui concerne le contentieux de ces projets* » et que les ouvrages hydrauliques pour l'agriculture tels que les mégabassines devraient plutôt être appréciés « *au cas par cas [...] compte tenu des répercussions des changements climatiques propres à chaque territoire* ». En conséquence, l'avis recommande de supprimer ces dispositions.

## Industrie : objectif décarbonation affiché

Le ministre de l'Industrie et de l'Energie, Roland Lescure, vient de mettre 12 millions d'euros sur la table, coût d'une série d'études à venir sur les moyens de réduire à l'horizon 2030 les émissions de dioxyde de carbone (CO2) de la région de Dunkerque, dans le Nord. Le territoire est un des deux plus gros émetteurs de CO2 en France d'après le gouvernement. Les études seront suivies d'une deuxième phase plus opérationnelle portant sur le financement des investissements nécessaires. Il s'agit de réduire les émissions de 30 % d'ici à 2030 précise le ministère. « *Jamais nous n'avons accompagné un projet d'une telle ampleur* », a indiqué Baptiste Perrissin-Fabert, directeur général délégué de l'Ademe, l'agence pour la transition écologique, en charge de piloter les études. Après Dunkerque, d'autres « *Zones industrielles bas carbone* » (ZIBac) sont programmées en France, notamment au Havre, Saint-Nazaire ou Fos-sur-Mer, a indiqué le ministre. A surveiller de près, le risque d'une nouvelle usine à gaz n'est jamais loin.  **Alexandre Ballario**



yanik88 © 123.RF.com

# Autour de l'affaire Samara : violences juvéniles

Gilles Herlédan

La mort d'un collégien, le passage à tabac d'une collégienne, les harcèlements conduisant parfois au suicide, les menaces contre les personnels, les assassinats de professeurs montrent que l'École « sanctuaire » soustrait à la violence sociale la cristallise désormais. Deux types de faits sont notables. Pour une partie des cas, la relation pédagogique et le respect de la laïcité sont éprouvés comme une forme d'oppression. Bien plus souvent encore, ce sont les élèves qui cherchent violemment à affirmer une identité encore trop incertaine. Les tensions inhérentes à la scolarité et à l'adolescence semblent être exacerbées et trouver dans l'usage démultiplié des réseaux sociaux un vecteur redoutable de renforcement.

mais contre l'imposition d'un dispositif coûteux pour la commune et redouté à bien des égards. L'École, en effet, menaçait le pouvoir exclusif et discrétionnaire du « père de famille » sur sa maisonnée et la ressource du travail précoce des enfants. L'École, c'était aussi, comme le disait volontiers le clergé, la contestation des traditions et des croyances, sans oublier que l'instruction obligatoire des garçons entraînerait celle des filles. Enfin, il était patent que par le biais de l'École, un contrôle social des parents s'exercerait. L'élève absent ou rétif, voire mal habillé ou pas très propre, révélait la négligence parentale et le refus de se conformer aux exigences de l'État. Seuls de notables avantages de la scolarisation obligatoire ont permis que les parents en deviennent les meilleurs, puis les plus exigeants, partenaires. Cependant, une potentielle violence peut réapparaître quand, pour diverses catégories de la population – réellement ou plus encore sous l'influence de diverses propagandes – l'institution scolaire semble être l'instrument d'un pouvoir hostile à leur égard.

Du point de vue des élèves, la violence a été abondamment décrite par la littérature puis le cinéma. Nous avons en mémoire, entre autres, *L'Enfant* (Jules Vallès, 1878) où l'on voit la terrible alliance de la violence du père-maître sur son fils et celle que l'épouse-mère fait subir aux deux. *Les désarrois de l'élève Törless* (Robert Musil, 1906) montre comment, dans un fleuron de son système d'éducation (une académie militaire privée), toute la violence et la perversion d'une société

en décomposition morale (la monarchie autrichienne) s'expriment cruellement chez les jeunes gens. Il n'est pas jusqu'à la très aimable *Guerre des boutons* (Louis Pergaud, 1912) qui ne dessine la violence qui oppose les élèves de deux écoles villageoises. Bien d'autres œuvres de fiction montrent des comportements violents entre élèves, les harcèlements, etc. Les phénomènes de groupe – surtout dans les instabilités de l'adolescence – sont très présents : rites d'acceptation, stigmatisation d'un bouc émissaire. Ces faits se déroulent assez souvent à l'insu des adultes, mais parfois avec une certaine complaisance de ceux-ci aux fins de manipulation des groupes ou d'abus divers.

La violence des élèves tient pour une grande part à ce que les adultes font valoir comme règles et comment ils sanctionnent leurs transgressions. Il est aussi nécessaire que dans le fonctionnement même de l'institution scolaire – ce qui va de la classe au ministère en passant par l'établissement et les cours de récréation comme le traitement des personnels par l'autorité – la violence soit proscrite. En toute rigueur, s'appliquent ici les principes qui ont permis de mettre en évidence les causes et d'atténuer les faits de violence dans des institutions, comme l'hôpital général ou psychiatrique, qui accueillent des personnes fragiles à divers titres et sont exposées à des émotions puissantes.

De ce point de vue, nous ne saurions être totalement déconcertés en constatant la concordance, plus que temporelle, qui voit depuis des années s'accroître

L'institution scolaire est structurellement traversée de contradictions et génère potentiellement de la violence. Le folklore du « bon vieux temps » nous fait oublier que l'obligation scolaire est... une obligation. Il fut une période, pas si lointaine, où l'on ne se battait pas pour obtenir l'ouverture d'une école,



## ÉPHÉMÉRIDES

**Le 06/04/2024** : Dans l'indifférence et l'inaction de tous les pays colons de l'Afrique, dont la France, 800 000 Tutsis ont été tués en 3 mois au Rwanda en 1994. En 1998, une mission parlementaire française a parlé d'une France « nullement » impliquée... En 2021 puis 2024, Macron reconnaît la « responsabilité accablante » de la France et que la France « n'a pas eu la volonté d'arrêter le massacre »... Une France responsable, mais pas coupable ?

**Le 07/04/2024** : Bonne nouvelle : Trump se prend pour Nelson Mandela. Les Américains vont pouvoir attendre qu'il fasse 27 ans de prison pour qu'il puisse envisager de se représenter à l'élection de 2052 à l'âge de 106 ans.

**Le 08/04/2024** : Deux militants basques sont jugés pour avoir, en 2016, transporté et détenu des armes de l'ETA dans le but de les détruire. Pour l'accusation, ils se sont affranchis de la Loi, même pour un motif louable. Pour la défense, ils ont fait une bonne action, même en recourant à des moyens illégaux. Espérons que le Droit rejoindra la Justice...

**Le 09/04/2024** : Les habitants de la planète Terre travaillent à la mise en place d'un système horaire spécifique sur la Lune, car, aujourd'hui, « si des astronautes russes, américains, européens ou chinois s'y donnent rendez-vous, ils n'arriveront pas ensemble ». Prochaine étape, une monnaie commune, une banque et un Mc Do ?

**Le 10/04/2024** : Pour Gabriel Attal, c'est en indemnisant moins et moins longtemps les chômeurs qu'on fera disparaître le chômage. Ce ne serait pas plutôt en réduisant le nombre d'emplois vacants et en créant de nouveaux emplois ?

**Le 11/04/2024** : Les Américains livrent le matin des armes à Israël et demandent l'après-midi que ces armes ne soient pas utilisées. Il existe peut-être une solution plus intelligente et plus éthique : Ne plus livrer d'armes le matin et travailler à la Paix l'après-midi ?

**Le 12/04/2024** : Un jeune Australien jugé pour harcèlement d'un arbitre a été condamné à « une obligation de Bonne Conduite... » La Bonne Conduite, un bon tuyau pour faire circuler l'eau-ducation ?  Olivier Brisson

les faits de violence dans les institutions de soins, l'École et d'autres formes de sociabilité. Normes, pouvoir et identités semblent toujours y être isolément ou simultanément objets de mésusages, abus, détournements ou mépris. Cela peut résulter de dispositions personnelles toxiques (tel responsable se révèle être un « pervers narcissique », suivant une expression triviale), dans d'autres cas un petit groupe a pris un pouvoir plus ou moins clandestin (sur le mode maffieux avec omerta) ou terrorisant (opposition aux contenus d'enseignement et à la laïcité). Il n'en demeure pas moins que les désastres se révèlent à la mesure de l'incapacité de l'institution d'y mettre un terme. La désignation d'un fauteur de troubles, son exclusion, sont des actions parfois nécessaires, mais le plus souvent insuffisantes, puisque le problème est déplacé tandis que les causes structurelles demeurent. Les stratégies séculaires de l'École ou de l'Église pour (ne pas) traiter la question des maîtres et des prêtres abuseurs en sont des exemples criants.

## Réurrence et nouveauté

« Depuis quelques mois, la "violence" monopolise le débat sur l'École. Aux vieux anathèmes sur "la baisse du niveau" ont succédé les barangues inquiètes sur "l'École assiégée". Le sujet est piégé. et qu'il soit à la mode ne prédispose pas à l'abord serein d'un phénomène avec lequel bien des établissements doivent dorénavant compter. Si l'exagération sensationnelle a parfois été juteusement de mise, il ne faut pas non plus céder à la douce euphorie négatrice du réel. Prendre au sérieux la "violence en milieu scolaire" oblige à se garder des a priori sécuritaires autant que de la loufoquerie pseudo-progressiste qui la nierait : il faut aller sur le terrain. avec des outils méthodologiques précis, permettant en prendre la pleine mesure. » Ce propos date de 1999 et introduit un ouvrage qui a marqué son temps, *La Violence en milieu scolaire...*<sup>1</sup> qui pose

les questions suivantes : « Sommes-nous en présence d'une brutale "flambée de violence" ? Ou autrement dit : quelle est la nouveauté des violences actuelles ? (...) La "violence" se répartit-elle au hasard, ou n'est-elle significativement présente que dans certains milieux, en particulier dans les banlieues défavorisées des grandes villes ? (...) N'est-ce que l'exclusion qui explique la violence, ou existe-t-il également des causes internes à l'École ou au mode actuel de socialisation ? »

Un quart de siècle plus tard, ces mêmes questions sont encore posées à l'institution scolaire et à la société. Ce qui semble indiquer que les réponses attendues n'ont pas été assez précises ou puissantes pour permettre d'éviter de se retrouver face à des enjeux similaires et sur certains points, nouveaux et aggravés. Reste que le programme est assez précis pour guider la réflexion.

## La triste nouveauté

Ce qui est réellement nouveau en matière de violence au sein de l'École et vise politiquement à son démantèlement, c'est l'islamisme radical. L'assassinat de M. Samuel Paty le 16 octobre 2020, celui de M. Dominique Bernard à Arras, le 13 octobre 2023, montrent comment la violence islamiste peut être sans limites - comme chaque fois que religion et politique s'accoquinent mutuellement. Dans un tel contexte, les menaces de mort contre le proviseur du Lycée Maurice-Ravel (Paris XX<sup>e</sup>), suite à une altercation avec une élève jeune majeure refusant de retirer son voile dans l'établissement, constituent une agression si considérable que le chef d'établissement a mis fin à sa carrière. Le respect de la laïcité devient problématique dans de nombreuses classes sous des formes moins dramatiques, mais épuisantes pour les enseignants. Des parents « dispensent » leurs enfants de certains cours, des élèves entravent le déroulement des enseignements.

Gilles Vervisch, professeur de philosophie en lycée polyvalent dans le Val-d'Oise, en témoigne dans *Marianne*<sup>2</sup>. Fidèle à sa manière de connecter philosophie et « pop culture », il raconte qu'il souhaitait faire entendre au début d'un cours une chanson de Renaud (*Miss Maggie*) sur le thème de l'égalité homme/femme. « Avant même que je mette mon morceau, deux ou trois élèves me lancent : - "Mais non, enfin ! C'est le ramadan ! On ne peut pas écouter de la musique ! C'est haram !" J'avoue que j'étais plus énervé qu'autre chose. Même pas le temps de réfléchir, d'avoir peur. Alors, je leur réponds : - "Donc, à moi, le professeur de l'école de la République, tu vas m'imposer la loi de ta religion ?" » Finalement des élèves, eux aussi musulmans, soutiennent le professeur. « - Mais le prof a raison : on est dans un lycée laïque. - Et puis c'est pas toi qui mets la musique, c'est lui, donc ça va. - Et puis, surtout, tu passes tes journées sur TikTok, et là, tu voudrais pas écouter de la musique ! » Les deux qui s'opposaient au professeur sont autorisés à sortir. Le proviseur et la professeure principale convoqueront les élèves. Bien d'autres confrontations se déroulent, elles, dans la peur et la solitude.

Il arrive que des professeurs se résignent alors à développer une forme d'auto-censure. Mais le terme « auto-censure » - dit Gilles Vervisch - est un peu trompeur. En fait, on ne « s'autocensure » pas du tout : on plie sous le poids de la pression et de la peur, vaincu par les forces extérieures. S'adressant au Premier ministre, naguère bref ministre de l'Éducation qui a demandé aux enseignants de ne pas s'y résoudre, G. Vervisch lui pose cette question : « Et vous, vous auriez fait quoi à ma place ? »

Les donneurs de bons conseils ne manquent pas, mais ne disent nullement comment remédier aux difficultés

suite page 12

## Ile de Boracay : le tourisme plutôt que l'agriculture

Aux Philippines, les évêques viennent à la rescousse des communautés indigènes Ati de l'île de Boracay, devenue un paradis pour le tourisme de masse. Ils viennent d'adresser, aux côtés de plusieurs mouvements catholiques, une demande officielle à la Commission des droits de l'homme des Philippines. Ils appellent la Commission à intervenir dans la situation des communautés indigènes chassées de leurs terres ancestrales et aujourd'hui déplacées après que des forces de sécurité privées ont clôturé leurs terres, les empêchant d'y accéder et donc d'en tirer leurs moyens de subsistance. La Commission épiscopale pour les peuples indigènes (ECIP) conteste la disposition qui annule les certificats de propriété foncière au motif que « la terre n'est pas adaptée à l'agriculture ». « Les Ati sont les propriétaires légitimes des terres. Ils résident sur les terres qui leur ont été attribuées et les cultivent, produisant des cultures agricoles pour leur subsistance », a déclaré le président de l'ECIP, Valentin Dimoc, appelant à une intervention rapide de la Commission des droits de l'homme pour rétablir la justice et « défendre les droits des peuples indigènes ».

## Rwanda : Macron dans le vrai

Dans une vidéo diffusée pour la commémoration des trente ans du génocide au Rwanda, le 7 avril 2024, le président Emmanuel Macron est revenu sur ses déclarations intervenues trois ans plus tôt : « La France assume tout et exactement cela dans les termes que j'ai employés le 27 mai 2021. » A l'époque, il s'était exprimé en ces termes : « La France a un rôle, une histoire, et une responsabilité politique au Rwanda. Elle a un devoir, celui de regarder l'Histoire en face et de reconnaître la part de souffrance qu'elle a infligée au peuple rwandais. » Le 4 avril 2024, l'Élysée avait rapporté des propos du président Macron selon lequel la France « aurait pu arrêter le génocide » de 1994 au Rwanda « avec ses alliés occidentaux et africains », mais « n'en a pas eu la volonté ». Des mots interprétés alors comme un pas supplémentaire dans la reconnaissance des responsabilités



de la France dans le génocide, mais que le chef de l'État n'a pas utilisés dans son message vidéo trois jours plus tard. Quant à la responsabilité de l'Église catholique (Cf. notre Une *Golias Hebdo* n° 811), elle n'a jamais été reconnue de manière systémique par l'Église qui s'est réfugiée derrière des responsabilités individuelles. (illustration : wawansetia © 123RF.com)

## Israël : la guerre par intelligence artificielle

Dans une enquête publiée mercredi 3 avril 2024, deux médias israéliens indépendants, *+972* et *Local Call*, affirment que l'armée israélienne a recours à un programme basé sur l'intelligence artificielle, baptisé « Lavender », pour définir ses cibles. Les journalistes de *+972* citent six sources anonymes au sein du renseignement israélien, décrivant « Lavender » comme « un programme basé sur une intelligence artificielle », conçu pour identifier toutes les personnes suspectées d'appartenir aux branches militaires du Hamas et du Jihad islamique et les marquer comme des « cibles potentielles à bombarder ». Le site israélien affirme que 37 000 personnes ont été ainsi signalées. De son côté, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres s'est dit « profondément perturbé » par ces affirmations. « Aucune portion de décisions de vie ou de mort qui ont un impact sur des familles entières ne devrait être déléguée au calcul froid d'algorithmes. » Une indignation de circonstance mais quelle sera la réaction ? □ A. B.

qu'ils dénoncent et sans mesurer que les moyens qu'ils proposent supposent que les objectifs ont été déjà atteints. Sans doute avec bonne foi, on écrit un peu partout beaucoup de choses comme celles-ci : « Pour retrouver le sens du réel et de l'humanité, il est temps de remettre au centre l'apprentissage de la sociabilité concrète, la transmission de notre culture, le goût de l'effort, la joie du service et l'exigeant respect de l'autre. Cela vaut mieux que les idéologies victimaires ouvrant la porte au "chantage à l'islamophobie" et aux autres. »<sup>3</sup> En somme, pour être en bonne santé... il faut être en bonne santé !

En effet, les propagandistes d'idéologies victimaires « assignent à résidence » – selon les mots du président de la République – une jeunesse à des fins politiques dévastatrices. Mais les conditions dans lesquelles l'histoire s'écrit, comme les modes de vie concrets d'une grande partie de ces jeunes prêtent le flan à l'imaginaire victimaire qui est – quoi qu'en dise – une prothèse identitaire à défaut de mieux. Pour résoudre la dimension d'aporie du propos, l'auteur de l'article se laisse aller aux démons et aux délices d'une culpabilité sans sujet, ni remèdes : « Alors, oui, protégeons l'école mais tirons aussi ces adolescents du climat de violence dans lequel notre indolence les plonge. » Par quels moyens ? Imaginons, ne serait-ce qu'un instant, cette proposition folle : au lieu de s'en remettre aux agissements clandestins de groupuscules malfaisants, l'École proposerait que l'arabe, comme l'anglais ou l'espagnol, puisse être une langue étrangère largement étudiée dans l'enseignement secondaire. L'indolence de ce « on » serait tout soudain moins profonde, sans que cela ne soit pour de bonnes raisons !

### Une « flambée » de violence scolaire ?

La survenue en quelques jours de faits divers très violents impliquant des adolescents et de très jeunes majeurs ne peut manquer de fausser l'appréhension quantitative de la réalité des faits au plus long cours et aux conséquences moins dramatiques, mais graves et inadmissibles. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère

de l'Éducation nationale et de la jeunesse publie des statistiques sur la foi des déclarations d'incidents graves par les chefs d'établissement. En février 2024, la DEPP a publié la note 24.04 : « Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les chefs d'établissement du second degré des secteurs public et privé sous contrat ont déclaré en moyenne 13,7 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les écoles publiques, les incidents sont moins fréquents. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ont déclaré 4,6 incidents graves pour 1 000 écoliers. Aucun incident grave n'est déclaré pour huit écoles publiques sur dix et dans un établissement du second degré sur trois. La violence en milieu scolaire se manifeste principalement par des atteintes verbales aux personnes. Dans les écoles publiques, les écoliers sont impliqués comme auteurs dans 61 % des incidents graves déclarés par les IEN et les familles dans 30 % des cas. Dans le second degré, les collégiens et lycéens sont impliqués dans 93 % des incidents graves déclarés par les chefs d'établissement. » Les violences sont majoritairement des atteintes verbales aux personnes. Il est précisé aussi que « Les atteintes à la laïcité représentent 3 % des incidents graves dans le premier degré comme dans le second degré. (...) En outre, 8 % de l'ensemble des incidents graves commis dans les collèges et les lycées et 3 % de ceux commis dans les écoles publiques sont motivés par le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou l'homophobie. » Le nombre de faits de violence signalés augmente selon cette dernière note. On se saurait le nier, il faut cependant se garder de considérer que l'École est à feu et à sang, 80 % des écoles et un tiers des établissements du secondaire ne déclarent aucun incident grave. La DEPP signale, comme toujours, que les taux d'incidence sont beaucoup plus élevés dans les établissements concentrant des élèves issus de milieux défavorisés.

Il faut encore, année après année, observer que l'École est exposée à cette difficulté redoutable qui persiste, sans qu'aucun remède ne semble être proposé : pour être utile à ceux qui en ont le plus besoin, elle exige qu'ils possèdent une grande part de ce dont elle entend se servir pour être efficace auprès d'eux. Qu'on

apprécie ou pas les travaux de Bourdieu et de ceux qui s'en réclament plus ou moins, c'est l'importance majeure du « capital culturel » qui est ici en cause. Les savoirs doivent trouver des points d'accroche et, à défaut de sens (c'est mieux s'il est perçu), qu'au moins le « service » soit éprouvé comme utile et réel. Cependant, nous constatons que la défaillance dans l'acquisition des savoirs – telle que l'École en a décrit avec rigueur le modèle : par exemple, apprendre à lire en moins d'un an entre 6 et 7 ans – rend ceux-ci parfois peu accessibles, voire source des plus grands échecs et des plus profondes déceptions. Pour user d'une métaphore médicale, un aliment se révèle tout à fait attractif et utile pour qui y est accoutumé et possède les enzymes capables de le transformer. Il sera répugnant ou dangereux dans le cas contraire. Comme nous disait un directeur d'école, peu soucieux des querelles de méthodes : « Aucune n'empêchera un enfant d'apprendre à lire s'il en a envie ! ». Nous ajouterons, s'il y voit une utilité, dont le plaisir de lire n'est pas la moindre. Qu'en plus l'École, 1) s'y prenne bien, et 2) suscite le désir s'il est absent, ne saurait nuire !

### Hors les murs de l'École

Les événements tragiques dont sont victimes des adolescents et de jeunes adultes se déroulent le plus souvent hors de l'École. Sans nul doute, les huit heures passées en classe, en récréation et à la cantine conditionnent l'état psychique des élèves, suscitent des frustrations, favorisent les phénomènes négatifs de groupe. On ne saurait oublier qu'elles offrent à beaucoup d'entre eux les soutiens cognitifs et affectifs dont ils sont par ailleurs, hors de l'École, dépourvus pour des raisons multiples. La violence dont les rapports des adolescents sont empreints ne peut pas être totalement rapportée à l'institution scolaire où, en partie, elle s'exprime et trouve des éléments pour – si l'on ose dire – se justifier. La sociologue Isabelle Clair<sup>4</sup> l'a nettement exprimé sur France Culture : « [l'adolescence] est une période de grande violence qui n'est pas relative à l'institution. [C'est] un âge très normatif où il est essentiel de se conformer à certaines



façons de se comporter. Dans le microcosme du collège, l'interconnaissance est forte, le monde apparaît tout petit, et ce, quelle que soit la classe sociale. Cet entre-soi ne favorise pas forcément les passages à l'acte, mais entretient les logiques de rumeur et de violence sociale. Les jeunes développent un rapport dur à ce qu'il convient de faire, à ce qui peut être sanctionnable. »

Cette capacité à produire de la norme – qui est le propre de l'humain – se porte à l'adolescence presque exclusivement sur l'affirmation des genres selon des stéréotypes très anciens. Margot Déage rappelle que « les filles tentent de naviguer entre les stigmates de la vieille fille et de la putain tandis que les garçons essaient de faire leurs preuves de virilisme ». Pour I. Clair « Le contrôle de la sexualité des femmes reste l'un des principaux motifs de violence entre hommes. » L'animateur du débat, Quentin Lafay, s'étonne que dans ce cas, on trouve des filles impliquées dans les violences infligées à d'autres filles ce qui est ressenti dans l'opinion comme le signe de l'accroissement d'une violence incontrôlable. De fait, certaines filles veulent tellement lever toute ambiguïté sur leur statut de respectabilité qu'elles adhèrent ostensiblement aux « valeurs » des garçons. Ce qui est en cause c'est la sauvegarde de leur réputation, plus exactement de le « e-réputation » (sur les réseaux). Mais les garçons n'échappent pas non plus à l'anxiété de faire valoir leur virilité à la surface des mêmes écrans.

## Un nouage funeste

L'usage des réseaux sociaux permet du fait de l'anonymat et de l'absence de relation de face-à-face d'aborder, sans croire s'impliquer, les thèmes sexuels qui sont pour les adolescents une source d'inquiétude – laquelle n'est pas nouvelle ! La plus grande part des harcèlements et des violences concernent la sexualité et sa normalité supposée. Naguère encore, sur ces sujets, une part de pudibonderie et d'hypocrisie, mais une plus salutaire part encore de réserve, de pudeur partagée

dans quelques relations amicales choisies, constituaient les cadres sociaux de l'intimité permettant les élaborations fantasmatiques, le travail des idéaux et des identifications. La littérature (des magazines aux grandes œuvres), le cinéma pour beaucoup, procuraient des « objets pour la pensée ».

L'imposition par la pression du groupe de l'usage des réseaux sociaux fait de l'exposition « extime » des plus intimes émotions, une condition de sociabilité. C'est à tel point qu'il devient rare qu'on ne prenne pas en mauvaise part la réticence de celui ou celle qui ne communique pas sur la place publique l'état de ses transits et de ses chaleurs. Il n'y a plus à penser, mais à montrer. Les professionnels de l'éducation constatent que les enfants de moins de trois ans exposés à l'usage sans limite des images présentent des troubles de la relation sociale et de la communication verbale et donc aussi de la pensée par faute de vocabulaire. L'ensemble des sollicitations auxquelles ils sont exposés, sous prétexte de jeux éducatifs, fait appel à la réaction du type stimulus-réponse dont la rapidité est plus valorisée que la pertinence. Il faut agir vite, même si l'on se trompe. S'il y a trop d'erreurs, ce n'est pas grave, on recommence...

Cette perte de l'intimité, de l'élaboration logique et de l'engagement dans la relation verbale dont le jeune enfant est si affecté, continue d'avoir des effets délétères chez les adolescents quand il leur faudrait bénéficier de tous ces acquis. Il s'en suit que les espaces privés des réseaux ne cessent d'être débordés ou violés dans une grande exhibition. La sociologue M. Déage en montre les conséquences : « Les jeunes ont tendance à utiliser les réseaux sociaux pour avoir des comportements qui peuvent être réprimés en face-à-face. Je pense notamment à l'expérimentation de nouvelles fréquentations entre filles et garçons, ou bien de discussions autour de la sexualité. Dès que ces échanges fuient des plateformes, ils vont obtenir

un effet de vérité. Les jeunes vont dire "je l'ai vu sur Snapchat, je l'ai vu sur Instagram". Cette existence numérique va leur donner une preuve de la déviance et justifier en retour une violence contre ses auteurs. »

## Des remèdes

Face à ces faits d'hostilité contre l'école et de violence des jeunes entre eux, en appeler à plus d'autorité, plus de contrôles, est une sorte de clause de style obligatoire promise à peu d'effets, si des moyens humains importants par le nombre et efficaces par la formation ne sont pas engagés auprès des jeunes. Des pédagogies innovantes, un tissu attrayant d'activités et d'engagements sociaux sont à construire. Cela n'est pas sans coût immédiat, ni bénéfiques à long terme. Affaire de choix politique en dernier ressort. □

1. Éric Debarbieux, *La Violence En Milieu Scolaire. Tome 1, État Des Lieux*, ESF éditeur

2. [https://www.marianne.net/agora/humeurs/gabriel-attal-qu-auriez-vous-fait-a-ma-place-un-prof-et-sa-conscience-face-aux-atteintes-a-la-laicite?utm\\_source=nl\\_quotidienne&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=20240404&xor=EPR-1&\\_ope=eyJndWlkIjoiZjRhZDRjZmRlMwY1NGVkbTY3NGVlbnk5ZTM4MTBjOTkifQ%3D%3D](https://www.marianne.net/agora/humeurs/gabriel-attal-qu-auriez-vous-fait-a-ma-place-un-prof-et-sa-conscience-face-aux-atteintes-a-la-laicite?utm_source=nl_quotidienne&utm_medium=email&utm_campaign=20240404&xor=EPR-1&_ope=eyJndWlkIjoiZjRhZDRjZmRlMwY1NGVkbTY3NGVlbnk5ZTM4MTBjOTkifQ%3D%3D)

3. <https://www.ouest-france.fr/reflexion/editorial/editorial-protéger-lecole-et-stopper-la-violence-34ca828e-f41a-11ee-bdbb-f65f6729e3c1>

4. Isabelle Clair Sociologue, chargée de recherche au CNRS Elle s'est exprimée le mardi 9 avril, en compagnie de Margot Déage maîtresse de conférence en sociologie à l'université Grenoble Alpes, sur <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/france-culture-va-plus-loin-l-invite-e-des-matins/violences-au-college-e-reputation-et-mauvais-genre-5265267>

## Pentecôte : un week-end prometteur

Comme chaque année, le comité de la Jupe organise un week-end de rencontre, formation et prière, lors du week-end de Pentecôte les 18 et 19 mai 2024. Le thème de cette année est : « Chrétiennes, écologistes et féministes : l'Évangile comme réponse aux violences faites à la Terre et aux femmes ». Au programme, des conférences autour de l'écologie et de l'écoféminisme dans une perspective chrétienne, des tables rondes et temps de promenade pour se ressourcer. Ce week-end se tiendra cette année en région lyonnaise, à Eveux, au sein du célèbre couvent de la Tourette, construit par Le Corbusier. Toutes les informations sont à retrouver sur le site <https://comitedelajupe.fr/week-end-2024> Pour rappel, le Comité de la jupe est une association loi de 1901 visant à promouvoir la place des femmes dans l'Église catholique. Elle a été fondée en 2008 en réactions aux propos lunaires prononcés par l'archevêque de Paris d'alors, André Vingt-Trois : « Le plus difficile, c'est d'avoir des femmes qui soient formées. Le tout n'est pas d'avoir une jupe, c'est d'avoir quelque chose dans la tête. »

## Assises du journalisme : une erreur de prix

A l'occasion des Assises du journalisme, organisées à Tours à la fin du mois de mars 2023, les étudiants ont décerné le prix « Enquête et reportage » à l'enquête « *Journalistes à Gaza : les visages du carnage* » publiée sur Mediapart le 11 février 2024. Ce qui pose un sérieux problème éthique

puisque parmi les 84 « confrères » décédés à Gaza sous les bombardements israéliens, 30 % travaillaient pour des médias affiliés au Hamas, au Hezbollah ou encore au Jihad islamique. Des appartenances mentionnées dans l'article. Si le gouvernement israélien empêche tout travail journalistique à Gaza et en Cisjordanie, depuis le 7 octobre dernier, il en va de même chez les extrémistes du camp d'en face. Dès 2019, la Fédération internationale des journalistes dénonçait l'arrestation et la torture par le Hamas d'un journaliste palestinien coupable d'avoir voulu faire son travail sans prise de position partisane. En 2022, Reporters sans frontières (Rsf) expliquait que le Hamas et le Jihad islamique « harcèlent et empêchent les journalistes ». Bref, un véritable erreur de casting.

## Spectacle vivant : une casse en règle

Dans une enquête publiée le 2 avril 2024, l'Association des professionnels de l'administration du spectacle (LAPAS) anticipe une diminution de 54 % du nombre de représentations pour la saison 2024-2025. La raison est simple, le budget du ministère de la Culture est amputé de plus de

200 millions d'euros, dont 96 millions pour la création. La diminution de plus de la moitié des représentations est très inquiétante d'autant plus que seulement 58 % des représentations qui étaient prévues sur la saison 2024-2025 sont confirmées à ce jour, précise LAPAS. En conséquence, les professionnels craignent à juste titre des plans sociaux d'envergure dans tous les champs artistiques : théâtre, danse, cirque ou encore les arts de rue. □ A. B. (illustration : normaals © 123RF.com)



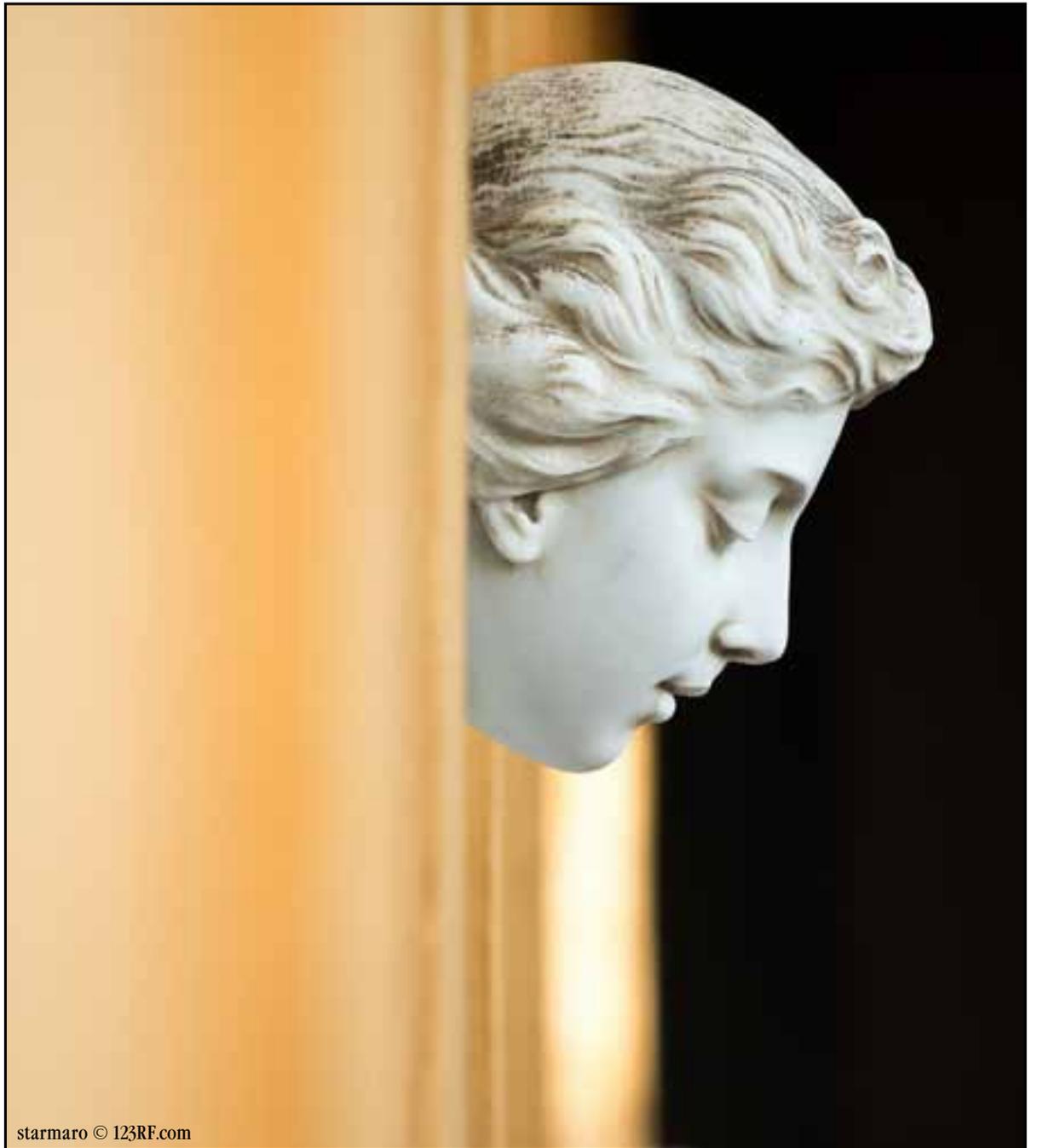
# « Dignitas infinita » : le Vatican condamne l'avortement, la GPA, et la théorie du « genre »

Nous rencontrons 263 occurrences du terme « dignité » dans la déclaration « Dignitas infinita » sur l'infinie dignité humaine ! Pour un texte d'une vingtaine de pages, c'est beaucoup ; mais la répétition d'un mot en épuise-t-elle le sens ? Non, bien entendu. C'est pourquoi un long préambule vient définir le terme et, ce faisant, ouvrir la porte à toutes les contradictions que les illustrations vont mettre en évidence.

Avant d'approfondir le dossier qui nous est proposé par cette déclaration, il faut noter que l'élaboration de ce texte a demandé cinq années de travail, comme l'expose Víctor Manuel Card. Fernández, le préfet du dicastère pour la Doctrine de la foi, dans son introduction. Construit en quatre parties, les trois premières sont consacrées aux principes fondamentaux et aux présupposés théoriques du concept de « dignité » ; la quatrième aborde « quelques situations problématiques actuelles dans lesquelles l'infinie et inaliénable dignité due à tout être humain n'est pas reconnue de manière adéquate ». Il s'agit alors de « dénoncer ces violations graves et actuelles ». Non sans humour, les auteurs reconnaissent qu'il importe d'approfondir le sujet car « l'expression "dignité de la personne humaine" risque souvent de se prêter à de nombreuses significations et donc à d'éventuels malentendus [...] contradictions qui conduisent à se demander si l'égalité de tous les êtres humains [...] est véritablement reconnue, respectée, protégée et promue en toute circonstance ». En effet... quand il s'agit du rôle des femmes dans l'Eglise, par exemple, on se demande où se loge cette « égale dignité de tous les êtres humains ». Ce n'est qu'une remarque au passage ; nous y reviendrons.

La déclaration *Dignitas infinita* commence par une longue et dense étude théorique de ce en quoi consiste la dignité humaine qui sera décomposée en une quadruple distinction entre dignité ontologique, dignité morale, dignité sociale et enfin dignité existentielle.

Pour celles et ceux qui aiment la philosophie, bienvenue ! « Il convient de rappeler ici que la définition classique de la personne en tant que "substance individuelle de nature rationnelle" explicite le fondement de sa dignité. » Nous sommes ici renvoyés à Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique*, via le traité V du *Contre Eutichès et Nestorius* de Boèce. En effet, poursuit l'explication, « en tant que "substance individuelle", la personne jouit d'une dignité ontologique (c'est-à-dire au niveau métaphysique de l'être lui-même) : c'est un sujet qui, ayant reçu l'existence de Dieu, "subsiste" autrement dit exerce l'existence de manière autonome. » Merci à mes professeurs de théologie et de philosophie de



starmaro © 123RF.com

l'UCL (Catho de Lyon) sans lesquels j'aurais eu du mal à suivre. Parce que la notion de « substance » n'est pas la seule convoquée. Encore faut-il expliquer ce qu'est une « nature rationnelle », puisque les deux mots de la formulation renferment des notions complexes. Ce qui est exprimé, c'est que les capacités offertes à l'être humain ne sont pas créées par lui. Sa « nature » lui est « donnée » pour qu'il la cultive, la développe. Ainsi, « en exerçant sa liberté de cultiver les richesses de sa propre nature, la personne humaine se construit au fil du temps », à partir du don de Dieu qui a voulu cette vie par pur amour, sans considération d'un quelconque mérite, et lui a octroyé une « dignité ontologique » que rien ni personne ne pourra jamais lui ôter. Tout un passage interroge le fait d'être simultanément ou non image et ressemblance de Dieu pour aborder la part de liberté humaine et sa confrontation au « péché ».

Ces précisions sont utiles car elles vont être impliquées dans les choix humains qui jalonnent toute la vie. Il est question de liberté, notamment celle de sa conscience, qui va constituer sa « dignité morale ». Le document magistériel ne le fait pas, mais il serait peut-être opportun ici de rappeler le § 16 de la constitution *Gaudium et spes* du Concile Vatican II. En effet, celui-ci précise que « la conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre », après avoir expliqué qu'il s'agit d'une « loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera ». Par conséquent, c'est bien, en dernier ressort, à chaque être humain de déterminer si une action, une situation est moralement « digne » ou non. Dommage qu'il n'en soit pas fait état dans ce rapport.

Le caractère social de la dignité est plus aisé à repérer. Cependant, lorsqu'on évoque des conditions de vie « indignes », il faudrait souligner que ce sont rarement ceux qui en pâtissent qui les ont choisies, mais bien davantage le système social qui les y maintient, le plus souvent dans une assez grande indifférence, palpable depuis la proclamation du *Magnificat* qui émeut peu, jusqu'aux sociétés contemporaines pour lesquelles les plus faibles ne sont pas la priorité. Pourtant, le texte le rappelle : « *Tout au long de son ministère, Jésus a affirmé la valeur et la dignité de tous ceux qui portent l'image de Dieu, indépendamment de leur statut social et des circonstances extérieures. Jésus a brisé les barrières culturelles et culturelles, redonnant leur dignité à ceux qui sont "mis au rebut" ou considérés comme en marge de la société : les collecteurs d'impôts (cf. Mt 9, 10-11), les femmes (cf. Jn 4, 1-42), les enfants (cf. Mc 10, 14-15), les lépreux (cf. Mt 8, 2-3), les malades (cf. Mc 1, 29-34), les étrangers (cf. Mt 25, 35).* » Nous verrons dans les illustrations la manière dont la déclaration prend en compte cette part de la dignité humaine. Ce sera surtout en confirmant le maintien « au rebut » de celles et ceux qui ne se conforment pas aux lois de l'Institution.

Vient alors dans le document le quatrième volet celui de la « dignité existentielle ». C'est là que le flou arrive, et place diverses situations dans une espèce de fourre-tout. Abordant l'époque actuelle, après un bref retour sur l'analyse philosophico-théologique précédente, les auteurs se réfèrent à la Déclaration des Nations unies de 1948, où il est question « de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs *droits égaux* et inaliénables ». Ils ajoutent

qu'« *elle est antérieure à toute reconnaissance et ne peut être perdue* ». Cette insistance sur l'inaliénable égale dignité de tous les êtres humains, de la part d'une institution aussi farouchement patriarcale et hiérarchique commence à vraiment interroger. Mais le troisième chapitre y revient en soulignant par la voix de Jean-Paul II que « *la référence la plus proche au principe de la dignité inaliénable de la personne est la Déclaration universelle des droits de l'homme [...]* l'"une des plus hautes expressions de la conscience humaine" ».

C'est alors qu'apparaissent les limites soupçonnant « *une liberté isolée et individualiste, qui prétend imposer comme "droits", garantis et financés par la collectivité, certains désirs et penchants subjectifs* ». Le §27 souligne alors que la dignité de l'être humain comprend également « *la capacité, inhérente à la nature humaine elle-même, d'assumer des obligations à l'égard d'autrui* ». Et il nous est soudain annoncé que « *le libre arbitre préfère souvent le mal au bien* », nous rappelant que notre liberté « *a besoin d'être libérée à son tour* ». Par le Christ nous dit Paul dans sa lettre aux Galates. Attention de ne pas confondre une libération par l'amour du Christ avec celle qui passerait par les préconisations d'une institution... Pourtant une mise en garde référée à Benoît XVI nous rappelle à l'ordre : « *L'illusion que l'on puisse trouver dans le relativisme moral la clé d'une coexistence pacifique, est en réalité l'origine des divisions et de la négation de la dignité des êtres humains.* » Que devient la liberté de conscience ? L'être humain est-il à ce point incapable de discernement sans la sujétion à l'Eglise ?

Notre liberté ainsi recadrée, le chapitre 4 concernant les violations graves de la dignité humaine peut se dérouler, non sans avoir au préalable résumé dans un *satisfecit*, les apports du christianisme à la civilisation puisque désormais : « *Il existe une aspiration croissante – également sous l'influence chrétienne[...] – à éradiquer le racisme, l'esclavage et la marginalisation des femmes, des enfants, des malades et des handicapés.* »

L'influence chrétienne aiderait à éradiquer la « marginalisation des femmes » ? Intéressant ! Nous aimerions voir comment.

Mais le sujet n'est pas encore abordé pour lui-même. A moins que... Le §34 revient sur la constitution *Gaudium et spes* mais pour affirmer que « *s'oppose à la dignité humaine, tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré* ». Notons la mise sur le même plan du génocide et de l'avortement. C'est vrai que certains papes ont été moins virulents contre les premiers : extermination des Arméniens, Shoa sous l'occupation Nazie, Rwanda..., qu'ils ne s'acharnent contre l'avortement.

Ensuite, est dénoncé « *tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine, comme les mutilations, la torture physique ou morale, les contraintes psychologiques* ». Pas les abus de confiance, les abus sexuels, les thérapies de conversion ? Domage de ne pas les mentionner dans cette liste. La peine de

suite page 16

## Diocèse de Marseille : des appels aux dons aux fortunes diverses

A Marseille, la librairie Saint-Paul située cours d'Estienne d'Orves près du Vieux-Port, est une véritable institution. Inaugurée en 1949 par l'Institut des Filles de Saint-Paul, elle connaît cependant de sérieuses difficultés financières depuis quelques années. Si bien qu'au mois de juin 2022, la librairie, jusque-là gérée par la congrégation de sœurs, était reprise par trois associés privés. Une opportunité rêvée de sauver une partie du patrimoine français et des projets à foison dont la volonté de « *créer un tiers-lieu où on pourrait parler de tout, dans l'esprit de ce qu'est pour moi la laïcité* », expliquait alors à *La Provence* Pierre Bredeau, l'un des gérants. Cependant, les associés se sont heurtés à une réalité concurrentielle et très spécifique. Qui plus est un secteur d'activité qui leur était étranger.

Pour sortir de l'impasse, la librairie a décidé de lancer une cagnotte Leetchi sur Internet qui n'a pour l'heure récolté qu'un peu moins de 5 000 euros. Les associés expliquent : « *La fréquentation, le succès et la reconnaissance sont là. Pourtant, malgré une fréquentation encourageante, notre situation n'a jamais été aussi délicate. Ces derniers mois, nous avons en effet traversé de nombreuses crises (dettes héritées, émeutes, canicule, mouvements sociaux...) et nous avons aussi accumulé un passif qui pèse lourd sur notre trésorerie et menace notre existence.* » Une solution de la dernière chance. En parallèle, les gérants se sont tournés vers le diocèse de Marseille, proposant de céder une partie des parts en échange d'un investissement. En vain. En réponse, le 12 mars dernier, le diocèse se fendait d'un communiqué signé du vicaire général Pierre Brunet et de l'économiste François Leroy dans lequel il refuse même de promouvoir la collecte de fonds. Une décision justifiée par le manque d'information préalable sur l'utilisation des fonds collectés, ce qui l'empêche de garantir aux donateurs l'usage de leurs contributions. Si certains arguments sont entendables notamment concernant le fait de ne pas avoir été associé au projet de reprise, le ton est cinglant, brutal : « *Malheureusement, cet appel aux dons, lancé sans concertation préalable avec le diocèse par les propriétaires actuels de la librairie, est la triste conséquence des mauvaises*



*conditions dans lesquelles la reprise et la gestion de la librairie ont été menées depuis deux ans et qui la conduisent aujourd'hui à être menacée de fermeture. N'ayant pas été associé à la réflexion en amont de l'appel aux dons, le diocèse de Marseille n'est pas en capacité de garantir aux fidèles la destination et la bonne utilisation des fonds collectés. C'est pourquoi il ne peut relayer l'appel aux dons en cours.* »

Pourtant, le diocèse de Marseille dirigé par Jean-Marc Aveline, dont la tiédeur se dessine au fur et à mesure du temps passé aux responsabilités, ne s'est pas toujours montré aussi frileux au sujet des appels aux dons. Rappelons que la visite du pape François les 22 et 23 septembre 2023 dans la cité phocéenne avait laissé un trou de 600 000 euros dans les caisses diocésaines, comblé depuis grâce à des appels aux dons tous azimuts. Très loin de la rigueur budgétaire demandée à la librairie de Saint-Paul. Des choix qui en disent long sur les priorités des autorités ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, le dossier de ce lieu chargé d'histoire méritait mieux qu'un communiqué cinglant. □ A. B. (illustration : nehru © 123RF.com)

mort est également condamnée en toutes circonstances. *Alleluia* ! L'Eglise catholique aura mis longtemps à comprendre qu'elle est inacceptable. Que ne l'a-t-on expliqué en son temps à Franco et aujourd'hui à tant de catholiques fervents de Reconquête et du RN ?

La litanie des pertes de dignité se poursuit avec un thème cher au pape François, celui de la pauvreté. Pourquoi ce drame est-il inséré avec celui de la guerre, des migrants et de la traite des êtres humains, entre la peine de mort et les abus sexuels ? Comment comprendre la logique de cette gradation ?

Il faut noter à partir de ce développement, que le langage ecclésiastique est toujours intéressant quand l'institution peut être mise en cause. Concernant l'abus sexuel, nous lisons qu'il « *laisse de profondes cicatrices dans le cœur de celui qui le subit [sic] !* » : il se sent, en effet, blessé dans sa dignité humaine. Il s'agit de « *souffrances qui peuvent durer toute la vie et auxquelles aucun repentir ne peut porter remède. Ce phénomène est diffus dans la société, mais il touche aussi l'Église et représente un sérieux obstacle à sa mission* ». On aimerait lire quelques lignes de repentance ; elles ne viendront pas. Quant au paragraphe sur les violences contre les femmes, on croit mal lire : « *Alors que l'égalité des femmes est reconnue en paroles, dans certains pays, les inégalités entre les femmes et les hommes sont très graves et même dans les pays les plus développés et les plus démocratiques, la réalité sociale concrète témoigne*

*du fait que les femmes ne sont souvent pas reconnues comme ayant la même dignité que les hommes.* » Heureusement une référence à Jean-Paul II vient réveiller chaque lectrice rappelant qu'« *il reste encore beaucoup à faire pour que la condition de femme et de mère n'entraîne aucune discrimination* ». On allait presque oublier que LA dignité de LA femme se réalise dans sa vocation maternelle ! Arrivent alors pêle-mêle une nouvelle dénonciation de l'avortement, mais aussi de la polygamie, du féminicide... Et de chanter avec le Pape François que : « *L'amour pour Marie doit nous aider à avoir des attitudes de reconnaissance et de gratitude envers la femme, envers nos mères et nos grands-mères qui sont un rempart dans la vie de nos cités. Presque toujours silencieuses, elles font avancer la vie. C'est le silence et la force de l'espérance. Merci pour leur témoignage.* » Silence donc dans les rangs... féminins, puisque, mères, on vous aime ! Mais on ne vous oublie pas ; et si le sujet de la peine de mort a reçu deux lignes, les thèmes vous concernant vont être mieux développés.

D'abord ou plutôt encore une fois : l'avortement. Il est rappelé que pour Jean-Paul II (toujours lui dès qu'on aborde la morale sexuelle) « *parmi tous les crimes que l'homme peut accomplir contre la vie, l'avortement provoqué présente des caractéristiques qui le rendent particulièrement grave et condamnable. [...] L'acceptation de l'avortement dans les mentalités, dans les mœurs et dans la loi elle-même est un signe éloquent d'une crise très dangereuse du sens moral* ».

Inutile de revenir sur les arguments sempiternellement opposés à cette posture de principe qui émane d'individus célibataires qui ne seront théoriquement jamais concernés par le sujet. Le thème de la Gestation Pour Autrui aurait pour sa part, mérité un meilleur approfondissement. Il faut, bien entendu, lutter contre la marchandisation du corps des femmes, mais le désir d'enfant auquel cette pratique veut répondre ne se réduit pas à un « *droit à l'enfant* » pour ceux qui l'acquièrent. Suivent quelques couplets sans nouveauté pour traiter de l'euthanasie, du suicide assisté, du handicap puis, comme toujours : *in cauda venenum*. Voici que revient la « *théorie du genre* » accompagnée du changement de sexe. Faut-il répéter encore les arguments tant de fois opposés à l'imbroglio vaticanesque ?

Tout a été exposé dans notre article de *Golias hebdo* N° 808 du 14 mars 2024. Si nécessaire on redira encore et encore que le genre n'est pas une théorie, au sens où il n'est pas pertinent de l'envisager selon les critères de « *vrai* » ou « *faux* ». Le genre est un concept sociologique apparu dans les années 1970 en forme de « *grille de lecture* ». Comme nous l'avons déjà expliqué l'existence possible de « *trouble dans le genre* », -selon le titre du livre de Judith Butler-, heurte évidemment une certaine vision religieuse arguant que Dieu n'aurait voulu que deux sexes orientés l'un vers l'autre en vue du mariage et de la procréation, sans aucune autre possibilité. Mais il devient urgent au XXI<sup>e</sup> siècle de cesser de se servir d'une « *théorie* » erronée, dont le seul résultat consiste

## Bernardins : la finance gestionnaire d'Eglise

Au cœur de Paris, le prestigieux Collège des Bernardins, lieu d'histoire et d'enseignement, connaît du neuf à sa tête. L'archevêque de Paris, Laurent Ulrich, a en effet nommé une nouvelle présidence : Jean-Baptiste de Franssu est nommé président du conseil collégial du Collège ; Dominique Catta, vicaire général du diocèse de Paris, est nommé vice-président du conseil collégial du Collège ; Laurent Landete est renouvelé en tant que directeur général du Collège des Bernardins, un poste qu'il occupe depuis 2021. Le profil de M. de Franssu attire particulièrement les regards. Après avoir fait carrière dans le monde des grands groupes de la finance, il est désormais président de l'Institut pour les Œuvres de Religion (I'OR), la « *banque du Vatican* » et membre du corps académique de l'Académie Catholique de France. Avec

un tel CV, nul doute que les comptes des Bernardins seront bien gardés et de manière très catholiquement correct.

## CapMissio : une structure en perdition

Dans un article publié par le *Midi Libre*, le 4 avril dernier, on apprend que le médiatique père René Luc fondateur, en 2015 (sous l'autorité de l'évêque d'alors, Pierre-Marie Carré), de l'école diocésaine d'évangélisation « *CapMissio* » - à la paroisse étudiante Sainte-Bernadette de Montpellier - a été écarté, mercredi 3 avril, de cette structure dont il était aussi le responsable. Une décision qui fait suite à une visite canonique ordonnée par l'actuel archevêque Norbert Turini. « *L'équilibre humain, spirituel et psychologique d'un certain nombre de capmissionnaires a été ébranlé* », conclut l'inspection, relayée par le diocèse de Montpellier. Le rapport relève aussi et surtout le manque d'« *altérité* » ou de « *place pour une pensée différente* », et une manière désinvolte ou culpabilisatrice de répondre à des contradicteurs : « *Vous êtes tombés dans le piège du Malin* », proférait régulièrement le père René Luc. Certains jeunes se sentaient aussi trop surveillés, notamment pendant le temps de prière à la chapelle. Du côté des femmes, certaines missionnaires déplorent une attitude parfois « *humiliante* » parlant de traits d'humour douteux, et de « *blagues sexistes* ». Il était temps que cela cesse.

## Diocèse de Metz : le sport faute de mieux !

Face à la désertion des paroisses, les curés se doivent d'être imaginatifs pour attirer et fidéliser leurs ouailles. Au risque d'initiatives quelque peu grotesques. Ainsi, le curé de Sarrebourg, en Moselle a inventé le « *Catholic-fit* », une séance de sport entre lui et ses fidèles, afin de passer plus de temps avec ses paroissiens. « *La difficulté aujourd'hui, c'est qu'un prêtre doit s'occuper de huit, douze voire quinze clochers. On court tout le temps d'églises en églises, de réunions en réunions. Au final, on a peu de temps pour être vraiment disponible pour nos paroissiens* », explique-t-il. Cette initiative est à mettre en lien avec la politique diocésaine qui met l'accent sur la pratique sportive, vue comme un moyen pour les chrétiens de se rassembler. □ A. B. (illustration : bepsphoto © 123RF.com)



à discriminer des personnes en attendant justement à leur dignité ! Quant au changement de sexe, que veut dire : « *Nous sommes appelés à sauvegarder notre humanité, et cela signifie avant tout l'accepter et la respecter comme elle a été créée* » ? Faut-il refuser d'opérer un nouveau-né qui aurait une malformation cardiaque au prétexte qu'il aurait été créé ainsi ? Pourquoi dès qu'il s'agit de sexe le Vatican se croit-il tenu à des avis péremptaires qu'il impose comme des lois irrévocables ?

On était presque rassurés de ne plus voir condamnés les homosexuels aux gémonies ; ce n'est peut-être que parce qu'on a trouvé d'autres boucs émissaires. Mais bien entendu, il n'est pas question d'effacer les odieuses affirmations du catéchisme de l'Eglise catholique qui condamnent les pratiques entre personnes de même sexe comme « intrinsèquement désordonnées »... Comme si on voulait enrober ces

passages sujets à discussion, la conclusion ne viendra qu'après un anodin rappel de l'ambivalence des progrès du numérique.

Au terme, le pape François ouvre notre optimisme : « *L'engagement pour les droits de l'homme n'est jamais terminé ! A cet égard, je suis proche de tous ceux qui, sans faire de proclamations, dans leur vie concrète de tous les jours, luttent et paient de leur personne pour défendre les droits de ceux qui ne comptent pas.* » Enfin, les féministes catholiques se sentent soutenues ! Les femmes ne sont-elles pas les premières parmi « ceux qui ne comptent pas » dans l'Eglise ? Tout au long du texte, chaque fois qu'il a été fait mention de leur existence, il a été rappelé leur nécessaire égalité avec les hommes. Quand l'institution se mettra-t-elle en accord avec les Droits humains qu'elle revendique partout ailleurs que dans ses propres instances ? Quand cessera-t-on d'assimiler les femmes aux enfants, aux malades ? Est-

ce là respecter leur « dignité » ? « *Le respect de la dignité de chaque personne est, en effet, la base indispensable à l'existence même de toute société qui se veut fondée sur le droit juste et non sur la force du pouvoir.* » Quand appliquerons-nous ce beau principe dans notre Eglise ? Et *quid* de l'amour entre personnes de même sexe ? Ne sont-elles pas assez « dignes » pour que leur relation soit bénie sans conteste, comme ne sont pas assez dignes les divorcés-remariés, rejetés hors les murs de l'institution ?

Quelle déception après avoir lu toutes ces pages : rien ne bouge. Il y aurait tant à faire pour nettoyer les « écuries » vaticanes avant de se mêler de donner des leçons : comme si Dieu, en nous créant à son image, ne nous avait pas offert par amour, cette liberté et cette conscience, qui unies l'une à l'autre expriment notre véritable dignité ! ☐

# C'est vous qui assurez la liberté et l'indépendance de Golias !

Une association, « Presse et pluralisme », a été créée par les organisations professionnelles de la presse pour permettre aux lecteurs de journaux de devenir des partenaires du développement de leurs titres préférés. Ils peuvent donc effectuer des dons au profit exclusif de leur journal et bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

## Faites un don à Golias Hebdo

Golias Hebdo est votre journal, nous faisons appel à vous pour garantir notre liberté d'expression...

Je fais un don de  € au profit exclusif de « Golias Hebdo »

Et je libelle mon chèque à l'ordre de : « Presse et pluralisme » / Opération *Golias Hebdo*. (Je précise mes coordonnées afin que « Presse et pluralisme » puisse émettre le reçu fiscal qui me permettra de bénéficier de la réduction d'impôt\* sur le revenu 2024 acquitté en 2025) ou via notre site Internet par carte bancaire (paiement sécurisé) à l'adresse suivante : <https://dons.presseetpluralisme.fr/golias/>

(\*Tous les dons à Presse et Pluralisme vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.)

### Vos coordonnées

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Courriel

**Si vous souhaitez faire bénéficier Golias Hebdo d'un don défiscalisé, voici la marche à suivre, en quatre étapes :**

1 - libeller votre versement à : « Presse et pluralisme » / Opération *Golias Hebdo* ;

2 - remplir le coupon (ou une photocopie) ;

3 - l'envoyer à : Groupe Audiens - Presse et pluralisme - CS 90125 - 27091 Evreux cedex 9

4 - votre reçu fiscal vous sera envoyé au moment de la déclaration d'impôt sur les revenus de 2024.



**Golias**  
HEBDO

BP 3045  
69605 Villeurbanne Cedex  
Tél.: 04 78 03 87 47

E-mail : [administration.golias@orange.fr](mailto:administration.golias@orange.fr)

# Le berger honnête

Année B. 4<sup>ème</sup> Dimanche de Pâques, Jn 10, 11-18

## Pour comprendre Jean et son projet

Jean, l'auteur du 4<sup>ème</sup> Évangile est un prêtre du Temple de Jérusalem, familier de la maison de Hanne et de Caïphe<sup>1</sup>. Il est qualifié d'*Agapètos*, soit quelqu'un qui n'est pas légitime dans un milieu mais qui finit par y être accepté. Ce qui s'explique : un Prêtre du temple parmi les premiers disciples ! Jésus, ami de Jean, a dû prendre ce dernier sous sa protection (sens de *agapè* en grec) pour lui permettre de se joindre aux disciples. Il va devenir l'un des piliers de l'Assemblée de Jérusalem en 42.

Jean ne connaît pas les Douze apôtres, n'en donne aucune liste, mais continue à nommer les 7 comme les « Anciens des Assemblées » (André, Simon, Philippe, Thomas, Jacques et Jean - de Zébédée -, et Mathieu - appelé aussi Lévi)<sup>2</sup>.

Après la destruction du Temple en 70 et la reconstruction d'un judaïsme sans Temple, il va écrire le premier des Évangiles (70-80). Dans cet écrit, il va faire de Jésus de Nazareth un Messie, c'est à dire un Christ tout en sachant que Jésus s'opposait fermement à tout messianisme. Ce « Christ » va ensuite pouvoir être divinisé par les Prêtres esséniens qui vont diriger les Assemblées après 80, puis devenir celui que le Père envoie se sacrifier pour le salut des hommes... Tragique !

## Le Berger honnête et l'homme qui se loue

11. « "C'est moi, celui-là", le berger honnête : le berger honnête pose son âme pour la défense des brebis... »

Le grec ne cite qu'une partie de l'expression : « Poser son âme dans la paume de sa main », qui signifie s'engager totalement pour quelqu'un. C'est ainsi que Jean présente Jésus ; quelqu'un de complètement donné à sa mission, un vrai berger qui s'oppose à l'homme qui se loue.

Mais alors qui peut bien être le mercenaire, sinon le Grand-Prêtre du Temple ! Celui dont la mission devrait être de s'engager pour chacun de ses frères juifs ?

Le tableau est dressé. Les dentelles sont restées au vestiaire, et il est clair que les autorités du Temple ne vont pas mettre longtemps à décider de l'élimination de Jésus. Il est dangereux !

### Le Père : choisi après mûr examen !

14. « "C'est moi, celui-là", le berger honnête, et je connais les miens et les miens me connaissent. 15. Comme le Père me connaît, moi je connais le Père... »

Pour Jean, Jésus connaît le Père. En grec cela ne veut pas dire qu'il l'a vu, mais qu'il l'a choisi ainsi après mûr examen. « Jésus a donc retenu cette idée d'un Dieu Donateur de Vie », après mûr examen, entre toutes celles que proposait Israël à son époque<sup>3</sup>.

De même, les disciples qui connaissent le berger honnête, ce sont les disciples qui s'attachent à son enseignement après mûr examen de tout ce qui était proposé aux chercheurs de Dieu en Israël.

### Un troupeau plus vaste

16. « Il y a pour moi aussi d'autres brebis qui ne sont pas de cet enclos ; et celles-là il est besoin pour moi de les conduire, et elles vont écouter ma voix, et va venir à naître un troupeau Un, un berger Un. »

Après 70, la Judée ne peut plus être la terre d'élection des disciples de Jésus. Le mouvement des Sages (Pharisiens pour l'essentiel) est mandaté par Rome<sup>4</sup> pour la reconstruction d'un judaïsme sans Temple ; ce mouvement, très orienté sur le respect des règles comportementales va chercher à éliminer le mouvement nazaréen, puis les Églises, jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle. Pour survivre, le mouvement de Jésus doit alors s'ouvrir au monde romain tout entier, et prioritairement à toute la diaspora juive. Jean le comprend parmi les premiers, et va évoquer cette ouverture nécessaire, qu'il juge fidèle à Jésus de Nazareth, en la faisant formuler par le Maître lui-même. Ce maître qu'il a transformé en « Christ »...



**N'oublions pas que "Troupeau Un" ne signifie pas du tout "troupeau unique".**

Il est Un comme le "Jour Un" de Genèse 1 ; composé à la fois de Lumière et de Ténèbre. Comme le Terreux et la Femme vont vers une chair Une, c'est à dire une humanité qui ne peut-être pleine s'il en manquait l'une des 2 composantes !

Un troupeau Un c'est un troupeau dont toutes les composantes sont indispensables à cette unité !

### En toute liberté

18. « Personne ne m'enlève mon âme, mais moi, je la pose (dans ma paume), loin de moi ; j'ai la liberté de la poser, et j'ai la liberté de la prendre... » Comme Jean fait de Jésus de Nazareth un Christ qui donne sa vie pour le salut des hommes à la demande du Père (ce qui aurait franchement agacé le Nazaréen !), il va devoir évoquer la liberté dans laquelle ce dernier fait le don de son existence...

## Le projet de Jésus de Nazareth

Comme l'a dit excellemment André Sauge, helléniste : « Jésus est venu guérir ses frères d'Israël du côté pathologique du respect absolu de la Loi de Moïse. » Ce faisant, il s'est opposé frontalement aux élites du Temple qui vivaient d'un système monté par eux, qui parasitait le peuple d'Israël et spécialement les gens les plus pauvres.

Son assassinat en Avril 30 n'a été en rien lié à une demande du Père, ou à un besoin de rachat des fautes d'un créancier devenu insolvable. Il a été la réponse d'une élite, décriée par tous les prophètes d'Israël, au danger qu'un homme représentait pour elle tant il était épris de liberté, de justice et de vérité. Que de choses à poursuivre...  André Scheer, bibliste et exégète laïc (illustration : gruzman © 123RF.com)

1. « Jean, né hiereus, soit prêtre, celui qui a posé sa tête sur la poitrine de notre Seigneur », ainsi que le présente Polycrate dans sa lettre au Pape Victor (198-199). Il est familier de Hanne et Caïphe comme il l'indique lui-même dans son Évangile (Jn 18, 15-16)

2. À propos des 7 Anciens de l'Assemblée de Jérusalem, voir Jn 21.

3. *Gignôskô* signifie choisir par un acte de volonté, entre plusieurs idées possibles après mûr examen.

4. Les autorités de Rome, décident après la guerre de Judée de 66-70, de mandater le courant conservateur des Pharisiens pour reconstruire un judaïsme sans Temple. Ceux-ci vont alors former le mouvement des Sages (correspondant au judaïsme rabbinique actuel) centré sur l'étude de la Tora en lieu et place des cérémonies du Temple. Donc plus de rassemblements de foules susceptibles de déboucher sur des affrontements, mais l'étude de la Tora avec enseignement oral auprès d'un maître (10-15 disciples maximum par rabbin !). Ce mouvement des Sages va être le grand concurrent et l'adversaire des Églises jusqu'à la conversion de Constantin vers 315.

## Quel enfant ?

Jean Doussal

4<sup>ème</sup> dimanche de Pâques (1 Jn 3, 1-2)

L'idéal du chrétien serait-il celui d'un enfant bien sage, docile sous la tutelle de pasteur tel Jean, le disciple que Jésus aimait, et qui est, par son Évangile et ses Épîtres, l'Ancien, le « presbyteros » de l'Église d'Éphèse ? Ce dimanche du Bon Pasteur, par ailleurs consacré aux « vocations », invite à questionner cette posture d'enfants de Dieu.

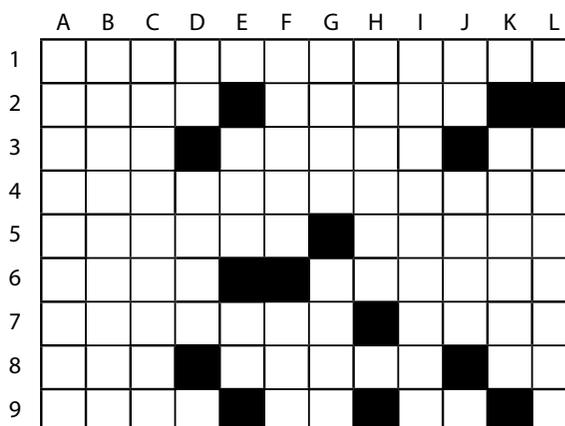
Le choix du vocabulaire par Jean pourrait répondre à l'interrogation. Dans son Évangile lorsqu'un officier romain, demande à Jésus de sauver son enfant, le terme est « pais »/enfant dans le sens du tout jeune âge, mot par ailleurs utilisé dans le Nouveau Testament pour désigner le serviteur. Or ici nous sommes dans un autre champ lexical celui d'une lignée, d'une mouvance, d'un univers commun dans le monde des adultes. Chez Jean en particulier, on assiste dans ses épîtres à un dépassement du mot « disciple/mathetes » que l'on retrouve 73 fois dans son Évangile. Un autre mot l'y remplace celui de « disciple/teknion/petits enfants », expression alors en usage, par les maîtres et enseignants, pour dire leur estime et amitié à leurs disciples devenus autonomes. Comme nous dirions, mes chers compagnons, mes chers condisciples : un maître reconnaissant en son disciple, en son élève une égalité de niveau, de connaissance et de capacité.

L'Évangéliste johannique utilise une seule fois « disciple/teknion », et cette exception par rapport aux soixante treize « disciple/mathetes », mérite attention. Lorsque Judas a quitté la cène, Jésus s'adresse aux disciples restés près de lui : « *Mes petits enfants (teknion), je suis pour peu de temps encore avec vous. Vous me cherchez; et, comme j'ai dit aux Juifs: Vous ne pouvez venir où je vais* » Jean 13/33. Ainsi une autre dimension est donnée à la notion de « disciples » si présentes dans les quatre Évangiles, celle de l'après mort/résurrection de Jésus, celle de la véritable appartenance à la lignée des enfants de Dieu

« Petits enfants », « Mes compagnons Mes condisciples » du dernier repas de Jésus « *Bien-aimés, dès maintenant, nous sommes enfants de Dieu (ndlr teknon)* » ce que nous serons après la mort, n'a pas encore été manifesté, mais lorsque ce sera le cas « *nous lui serons semblables car nous le verrons tel qu'il est* ». Jean, (presbyteros) ne prend pas ses disciples pour des enfants, ni pour des inférieurs dans une hiérarchie cléricale, qui déjà se distinguerait des laïcs. Son seul privilège est d'avoir été témoin direct, mais un témoin qui cinquante après la mort de Jésus, est confronté à la même disparition/élévation. Ainsi, il s'adresse à des croyants qui ont les mêmes capacités et droits que lui. Nous le verrons un peu mieux en découvrant, la semaine prochaine, les particularités des communautés auxquelles il s'adresse. □

## Remue-méninges

Daniel Duprez



### HORIZONTALEMENT

- Soustraction frauduleuse.
- Désignés ; table sacrée.
- Déguerpi ; nom d'une dune ; en épelant à l'envers : belle voiture.
- Expert en lumière.
- Peut qualifier une mouette ; épée longue et droite.
- Finale de figures géométriques ; tranquillisé.
- Bateau inversé ; punaise aquatique, inversée.
- Support de petite balle ; qui manque d'ardeur.
- Crochet ; traumatisme crânien ; conjonction.

### VERTICALEMENT

- Respectueuse.
- Expliquées.
- Jardin parisien.
- Difficulté ; manchon de bec à gaz.
- Donne du lait ; note.
- Bramer ; obtienne.
- Composé chimique inversé ; préposition.
- Superposés.
- Croisées.
- Article inversé ; il a une brigade.
- Rideaux.
- Bienséante.

Solution du 11 avril 2024

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	D	E	F	L	A	G	R	A	T	I	O	N
2	E	P	O	U	V	A	N	T	A	B	L	E
3	S	U	R		I	L		R	O		A	G
4	T	I	M	I	D	E	M	E	N	T		U
5	I	S	A	R		T	E		S	A	N	S
6	T	E	T		B		N	E		M	I	
7	U	T	I	L	I	S	A	T	R	I	C	E
8	E	T	O	I	L	E		R	U	S	E	R
9	R	E	N	T	E		L	E	S	E	E	S



**Rédaction en chef :** Christian Terras  
**Secrétariat de rédaction :** Vincent Farnier - **Rédacteurs :** Alexandre Ballario, Eva Lacoste, Jean Doussal, Pascal Janin, Colette Gauthier, Francis Serra, Michel Théron, François Belloir, Carmine Casarin, Jean van der Hoeden, Pierre Lagnel, Gino Hoel, Gilles Herlédan, Sandrine Plaud  
**Site internet :** Alain Bourdeau, Philippe Boireaud  
**Directeur de publication :** Luc Terras  
**Édité par les éditions Golias** - BP 3045 - 69605 Villeurbanne cx - sarl au capital de 50 155.73 euros **Actionnaires principaux :** Christian Terras, Luc Terras  
**Illustration couverture :** @ Golias  
 Avant-scène : fotomaximum @ 123RF.com  
 Focus : kbuntu @ 123RF.com  
 Société : natallaboroda @ 123RF.com  
 Médias : sssrussia @ 123RF.com  
**Crédit Photos /** Tous droits réservés sauf mention contraire - **Tél :** 04 78 03 87 47  
**Fax :** 04 78 84 42 03 - [redaction.golias@orange.fr](mailto:redaction.golias@orange.fr)  
<http://golias-editions.fr>  
 Commission paritaire : 0424 C 89244 - ISSN : 192-3070  
 - Dépôt légal à parution - Hebdomadaire 2 € **Impression :** Digitaprint (59) - Informations relatives aux caractéristiques environnementales de la publication, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 2016 pris en application de l'article D543-212-3 du Code de l'environnement : Origine du papier : Angleterre - Le papier est à 100 % de fibres recyclées.



## Le salut en Jésus

Si la première lecture (discours de Pierre après la guérison de l'infirmes du Temple) présente Jésus comme la pierre d'angle dont parle le psaume, la lettre de Jean et l'évangile insistent sur la relation d'amour par laquelle, grâce à Jésus, nous connaissons Dieu et sommes connus de lui dans notre véritable identité. Ces deux ensembles de textes s'ordonnent donc autour du Christ comme médiateur : c'est en lui que nous partageons la vie de Dieu.

En **Ac 4, 8-12**, Pierre, rempli de l'Esprit saint, répond aux accusations des prêtres après la guérison de l'infirmes et le discours du dimanche dernier. C'est au nom de Jésus-Christ que Pierre lui a dit : « *Lève-toi et marche* » (**Ac 3, 6**). Il faut y voir le signe que Jésus est source de

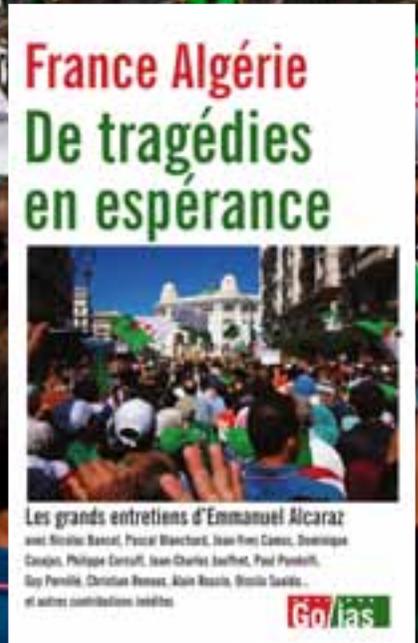
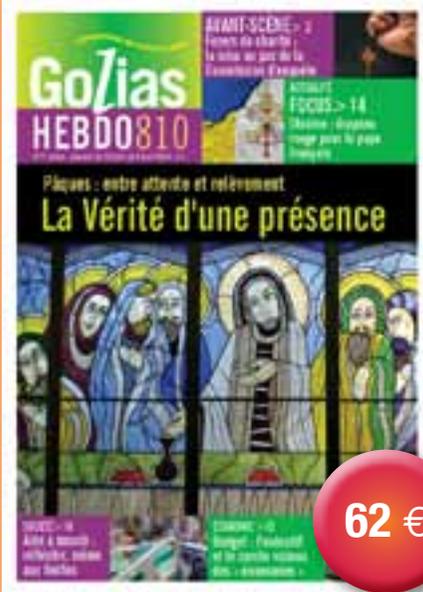
guérison, de résurrection et de salut. Ces prêtres qui se croient bâtisseurs de la maison de Dieu travaillent en vain (voir **Ps 126**), car la pierre qu'ils ont rejetée n'est autre que la « tête d'angle » qui fait de cette maison la demeure de Dieu parmi les hommes. Soit parce qu'il est Seigneur (Adôn en hébreu), soit parce que son nom signifie « Dieu sauve », Jésus porte le nom qui est au-dessus de tout nom (voir aussi **Ph 2, 9**).

Le **Ps 117, 1-29**, qui contient la phrase : « *La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue la pierre d'angle* », établit un contraste entre la puissance humaine et l'action miraculeuse de Dieu dont l'amour est éternel. C'est d'une nouvelle demeure, édiflée sur la pierre rejetée par les bâtisseurs humains, que le psalmiste nous bénit au nom de l'assemblée. Selon **1 Jn 3, 1-2**, notre identité d'enfants de Dieu ne s'accomplira de façon manifeste que lorsque nous verrons

Dieu tel qu'il est. C'est dans la connaissance de Dieu, qui n'est pas contemplation d'un objet extérieur mais naissance à la vie même de Dieu, que nous accéderons à notre identité. C'est en demeurant dans l'amour de Dieu que nous nous connaissons comme ne faisant qu'un avec lui.

L'évangile dit « du bon pasteur » (**Jn 10, 11-18**) développe ce thème de la connaissance de Dieu en Jésus, en insistant sur le fait que le Christ communique avec son Père dans un double mouvement d'abandon de son âme (principe de vie biologique) et de reprise de celle-ci. Il reçoit sa vie pour ses brebis. Il se donne pour vivre et pour faire vivre son peuple de la vie qu'il partage avec le Père. Tel est le commandement d'amour. □ **Frédéric Gain**

# Golias HEBDO



## Offre découverte

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Je désire m'abonner ou abonner un(e) ami(e) pour un an à Golias Hebdo (48 n°/an) au prix de 62 euros au lieu de 96 euros

Veillez retourner ce bon de commande en joignant votre règlement à l'ordre de Golias BP 3045 - 69605 Villeurbanne cx.

Pour le soixantenaire de l'indépendance algérienne, l'historien Emmanuel Alcaraz, spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Afrique du Nord, a réalisé une série de grands entretiens avec des chercheurs en sciences sociales pour la presse grand public. Les éditions Golias publient l'ensemble de ce travail avec de nombreux inédits.

<https://www.golias-editions.fr/>

## Vos coordonnées

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

- Je désire commander « Jean l'évangile de la parole » au prix de 12 euros (+ 4 euros pour participation aux frais de port)
- Je désire commander « France Algérie : de tragédies en espérance » au prix de 14 euros (+ 4 euros pour participation aux frais de port)
- Je désire commander « Humaniser selon l'évangile » au prix de 27 euros (+ 4 euros pour participation aux frais de port)

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE  
PARIS CPCE  
1d

GOLIAS - service abonnements  
BP 3045 - 69605 villeurbanne cedex

Golias  
HEBDO